



# Assemblée générale

Cinquante-sixième session

**38<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 5 novembre 2001, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Han Seung-soo ..... (République de Corée)

*En l'absence du Président, M. Botram (République de Moldova), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Point 22 de l'ordre du jour

### Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

#### Note du Secrétaire général (A/56/270)

**M. Sharma** (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général pour son rapport figurant dans le document A/56/270, portant sur l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Je voudrais également remercier le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour le rapport très utile figurant dans le document A/56/435 qu'il a préparé. Ce rapport pourrait, selon nous, servir de base aux délibérations que nous tiendrons à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Le développement de l'Afrique doit être une préoccupation particulière et constante par la communauté mondiale.

L'Assemblée générale a adopté à l'unanimité le Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 à sa quarante-sixième

session. Dans l'Ordre du jour, la communauté internationale a accepté le principe de la responsabilité partagée et du partenariat complet avec l'Afrique pour soutenir les propres efforts de développement de l'Afrique. L'Ordre du jour a clairement défini les responsabilités et les engagements de l'Afrique. Cela comprenait des réformes et des ajustements structurels pour l'économie des pays africains, la promotion de la coopération régionale et sous-régionale et l'intensification des processus démocratiques. La communauté internationale, aux termes du Pacte, a aussi assumé des responsabilités et des engagements. Ces derniers comprenaient la réaffirmation de l'engagement d'atteindre l'objectif de l'allocation de 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement, à trouver une solution durable à la crise de la dette, à soutenir la mise en place d'une infrastructure, à offrir aux exportations africaines un meilleur accès aux marchés et à encourager les investissements directs étrangers en Afrique. Il était prévu que la conduite à terme de ces engagements, tant de la part de l'Afrique que de celle de la communauté internationale, permettrait d'atteindre l'objectif de 6 % de croissance par an.

L'Afrique a, comme on le voit, largement rempli ses obligations aux termes du Pacte. Des programmes d'ajustement structurels ont été adoptés par un certain nombre de pays. En fait, ces programmes ont été appliqués avec plus de vigueur et plus fréquemment – et je dirais avec plus de souffrance – en Afrique que

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



dans aucune autre région du monde. On a procédé à la dérégulation des marchés agricoles. Cela, pourtant, n'a conduit à aucune croissance dans la production agricole; en fait, la production de céréales est tombée au-dessous de la croissance de la population. La libéralisation du commerce a été entreprise, conduisant, toutefois, à la désindustrialisation. La libéralisation des comptes de capitaux a été acceptée, conduisant uniquement à des effets négatifs sur les taux de change. Les programmes d'ajustement structurel ont aussi conduit au démantèlement des mécanismes d'État de création de capital, ainsi qu'à une érosion du rôle de l'État dans le développement de l'infrastructure humaine et matérielle.

Le respect par la communauté internationale des obligations qu'elle avait volontairement acceptées montre, toutefois, un tableau inverse de la situation. Les apports publics vers les pays en développement sont tombés de 55 milliards de dollars en 1990 à moins de 39 milliards de dollars en 2000. L'aide publique au développement a subi une réduction continue et marquée, passant de 0,33 % du produit national brut en 1992 à 0,24 % en 1999 pour tous les pays du Comité d'aide au développement réunis. Une solution permanente au problème de la dette paraît encore lointaine. Les résultats de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) sont lamentablement médiocres; cette initiative souffre d'un manque de financement, d'une conditionnalité excessive et de restrictions à l'éligibilité. Les dispositions inefficaces et insuffisantes sur le traitement spécial et le traitement différencié obtenues au Cycle d'Uruguay ont été éliminées, dans de nombreux cas, par des conditionnalités. Les crêtes tarifaires et les quotas, l'imposition injustifiée de droits antidumping et de droits compensateurs, de restrictions sanitaires et phytosanitaires et l'octroi de subventions agricoles, n'ont pas seulement pour effet de générer des distorsions protectionnistes pour les exportations d'Afrique et du reste du monde en développement; elles ont aussi des effets négatifs pour les marchés internes de ces pays. En fin de compte, les investissements étrangers directs restent confinés à quelques pays riches en pétrole et en minéraux.

Le respect asymétrique des obligations par l'Afrique et par le reste de la communauté internationale a conduit à une situation dans laquelle le revenu par habitant en Afrique subsaharienne est maintenant de 10 % en deçà du niveau qu'il avait

atteint en 1980. Même les pays qui se sont soi-disant bien ajustés dans le cadre des programmes d'ajustement structurel n'ont pas connu de conditions favorables à une croissance économique durable. Ces programmes, en revanche, ont conduit à de plus grandes inégalités dans la répartition des revenus. Les 20 % les plus pauvres de la population ont subi une baisse deux fois plus importante du produit national brut par habitant que les 80 % restants.

L'élimination durable de la pauvreté ne peut être basée que sur la croissance économique. Cela, à son tour, requiert une accumulation de capital. On ne peut attendre des pays à revenu faible, qui ne sont même pas en mesure de satisfaire les besoins les plus élémentaires de leurs populations, qu'ils augmentent la proportion de leur épargne interne. Nous savons aussi d'expérience que les investissements directs étrangers ne conduisent pas à une croissance économique dans ces pays; mais plutôt que les apports privés de capitaux suivent la croissance économique. L'allègement de la dette par elle-même n'est pas non plus la solution. On estime que, même si tous les pays d'Afrique subsaharienne bénéficiaient de l'Initiative pour les PPTÉ et se voyaient accorder un allègement total et immédiat de leur dette publique, les sommes libérées seraient encore inférieures de moitié à leurs besoins de financement externe. Ce calcul a été présenté avec clarté dans le rapport du Secrétaire général. Il démontre que, pour chaque dollar en capital net qui entre en Afrique subsaharienne, 25 cents ressortent au titre du paiement d'intérêts et en rapatriement de bénéfices par des sociétés transnationales, 30 cents disparaissent en sortie de capitaux et 51 cents représentent des pertes dans les termes de l'échange. En d'autres termes, il y a un transfert net de ressources en provenance d'Afrique subsaharienne vers le reste du monde. Il n'y a pas, en conséquence, d'accumulation de capital, pas de croissance économique, et pas d'élimination de la pauvreté.

Il faut résoudre les questions qui ont été soulignées dans le rapport du Secrétaire général, et que j'ai abordées aujourd'hui. Nous pensons qu'un accroissement des efforts au niveau interne en Afrique ne peut compenser les carences du commerce extérieur et de l'environnement financier. Nous nous félicitons de la création par le Secrétaire général d'un groupe indépendant pour surveiller l'évaluation de l'Ordre du jour. Nous demandons que l'évaluation fournisse aussi des propositions concrètes pour des arrangements

futurs. Ces derniers, à notre avis, devraient être fondés sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui a été adopté au Sommet d'Abuja d'octobre 2001. Nous souscrivons à la suggestion tendant à établir une commission spéciale plénière pour procéder à l'examen et à l'évaluation de l'Ordre du jour, et nous sommes impatients de participer activement à ses délibérations.

Nous en avons tous l'obligation. Quelques chiffres de base le justifient. Les profits dérivés de l'élimination des protections agricoles par les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, s'élèveraient pour les économies de l'Afrique subsaharienne à 6 dollars par personne. Cette élimination paraît digne de considération, étant donné que 300 millions de personnes en Afrique vivent avec moins de 1 dollar par jour.

L'attachement de l'Inde au développement de l'Afrique a été ferme et sans faille. Il est fondé sur la solidarité, les aspirations partagées et des préoccupations qui prennent leur source dans l'histoire, l'expérience coloniale commune, le combat pour la libération et la lutte pour la croissance et le développement. Nous avons toujours pensé que les destins de l'Asie et de l'Afrique étaient liés. Nous avons cherché à partager tous les bénéfices que l'Inde a pu engranger sur son chemin vers l'autosuffisance et les progrès économiques et technologiques. Nous avons, depuis 1964, fourni plus de 2 milliards de dollars en aide technique aux autres pays en développement. Le Programme de coopération technique et économique de l'Inde, avec une enveloppe annuelle de plus de 85 millions de dollars, fournit une formation à plus de 2 000 fonctionnaires venus des pays en développement chaque année, la majorité venant d'Afrique. Nous avons également mis en oeuvre des projets de construction d'infrastructures, particulièrement dans le secteur du chemin de fer dans différents pays du continent africain. Le domaine de la coopération technique est vaste, recouvrant surtout l'agriculture, les services et le développement des petites industries en vue de créer des emplois. Les entreprises indiennes ont aussi mis en place un certain nombre de coentreprises en Afrique. Nous renforcerons cette coopération. C'est la preuve de notre engagement envers la solidarité Sud-Sud et la solidarité afro-asiatique.

**M. Hirata** (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon est résolu à contribuer au développement de l'Afrique.

Et cela, non pas en raison de liens historiques particuliers avec ce continent. Le Japon n'avait pas établi de relations avec l'Afrique au sens plein du terme avant que les pays de la région déclarent leur indépendance des régimes coloniaux après la Seconde Guerre mondiale. La détermination du Japon est fondée, plutôt, sur sa conviction qu'il n'y aura pas de stabilité et de prospérité dans le monde tant que les problèmes de l'Afrique ne seront pas résolus. De ce point de vue, le Japon accorde une grande importance au développement de l'Afrique.

Pour stimuler les efforts internationaux dans ce but, le Japon a accueilli la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) en 1993 et 1998. Ma délégation est certaine que ce processus a joué un rôle central pour que la communauté internationale accorde de nouveau l'attention à l'Afrique.

Dans le cadre du processus de la TICAD, le Japon a encouragé les principes de renforcement des pouvoirs d'action et du partenariat mondial. Comme cela est indiqué dans le Programme d'action de Tokyo adopté à la TICAD II, les priorités du développement économique et social doivent être déterminées par les pays africains et le développement doit être poursuivi dans un cadre commun de coopération entre tous les acteurs du développement.

C'est de ce point de vue que le Japon se félicite de l'adoption de la nouvelle Initiative africaine maintenant rebaptisée Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Dans le document décrivant ce Nouveau Partenariat, les dirigeants africains ont défendu le principe du renforcement des pouvoirs d'action. Ils ont proclamé : « Nous déciderons de notre propre destin et appelons le monde à compléter nos efforts », et ils ont souligné leur volonté de réunir les conditions préalables au développement, telles que la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gestion des affaires publiques et une gestion économique saine. À cet égard, le Nouveau Partenariat comporte des éléments clés identiques à ceux de la TICAD. Mon gouvernement attend avec intérêt de discuter de la façon dont la communauté internationale peut aider à mettre en oeuvre ce Nouveau Partenariat lors de la rencontre au niveau ministériel de la TICAD que le Japon accueillera le mois prochain en préparation de la TICAD III.

Durant la dernière décennie, l'Organisation des Nations Unies a fait des efforts pour encourager le développement de l'Afrique par le biais de l'adoption et de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 comme cadre à cette fin. Dans le processus de la TICAD, par exemple, on a tenu compte du Nouvel Ordre du jour, s'agissant de la poursuite d'autres réformes politiques et économiques dans les pays africains, comme cela est précisé dans la Déclaration de Tokyo adoptée à la TICAD I.

En adoptant le Nouveau Partenariat, cependant, l'ONU devrait accorder plus d'attention au propre programme de développement des dirigeants africains dont les grandes lignes sont présentées dans le document. À cet égard, lors des prochains examen et évaluation de l'application du Nouvel Ordre du jour, nous devrions nous demander comment l'ONU pourrait le mieux aider les pays africains à traduire le Nouveau Partenariat en politiques nationales concrètes. Ma délégation participera activement à ces discussions.

**M. Niang** (Sénégal) : Il y a 10 ans, à l'occasion de la quarante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale, le continent africain, avec le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, s'engageait avec la communauté internationale dans un contrat politique et moral où la responsabilité de chaque partie était clairement définie sous la forme d'engagements concrets. Au moment où nous entreprenons d'évaluer l'impact de ce contrat sur la situation de l'Afrique, je voudrais partager avec l'Assemblée quelques réflexions qui, à la lumière des succès remportés et des difficultés rencontrées, tentent de dégager la voie de l'avenir.

Au cours de ces 10 dernières années, l'Afrique n'a pas pu remplir la totalité de ses engagements, mais de nombreuses actions ont pu être engagées. Ainsi des réformes économiques profondes ont été entreprises dans de nombreux pays avec pour ambition, entre autres, une gestion plus économe et plus transparente des ressources publiques, l'élargissement de l'assiette fiscale en vue d'assurer un niveau satisfaisant d'investissements publics. Tel est le sens notamment des nombreuses privatisations d'entreprises publiques ou parapubliques intervenues sur le continent ou encore de la fin des régimes commerciaux d'exception et de préférences.

Entamées dans le domaine public, ces réformes ont été élargies au secteur privé, avec la déréglementation du marché du travail adoptée par nombre de pays au profit d'une plus grande souplesse et la création de conditions d'accueil de l'investissement étranger par la rationalisation et la réforme des codes des investissements. Ces mesures d'assainissement du secteur public et de promotion du secteur privé ont permis au continent d'avoir tout au long de la décennie un taux de croissance moyen en constante progression.

Au plan politique et institutionnel, la tenue d'élections libres et démocratiques s'est généralisée au cours des années 90, avec de nombreuses alternances parmi lesquelles celle mémorable intervenue au Sénégal le 19 mars 2001. Malgré les imperfections, qui dans certains cas, ont entaché ces expériences nouvelles, l'ouverture démocratique du continent est amorcée, la liberté d'expression et de choix reconnue et le respect des droits de l'homme et des libertés définitivement ancré dans les consciences.

Ce mouvement politique et institutionnel est allé de pair avec l'aménagement de systèmes judiciaires indépendants, l'avènement d'une presse plus indépendante, et la création d'organisations non gouvernementales plus nombreuses et plus engagées. Cette dynamique nouvelle à l'oeuvre en Afrique a fortement contribué à réduire l'instabilité politique qui caractérisait le continent au début de la décennie.

S'agissant de la formation des ressources humaines, les efforts importants faits par les pays africains dans le cadre de l'éducation de base et de l'alphabétisation des adultes ont permis des progrès réels, bien que modestes. Il s'y ajoute que le Cadre d'action de Dakar pour l'éducation pour tous, tenu à Dakar, en avril 2000, dégage les voies pour la réalisation de l'objectif d'une éducation généralisée d'ici à 2015.

Les initiatives que voilà ont eu dans l'ensemble quelques effets positifs. Mais il faut reconnaître que la situation économique grave de l'Afrique qui, en 1990, avait motivé le lancement du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, n'a rien perdu de son acuité.

Et le rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), publié en septembre dernier et intitulé « Le Développement économique en Afrique : bilan,

perspectives et choix des politiques économiques » est sans appel à cet égard, lorsqu'il affirme qu'en l'an 2000, en Afrique, le revenu par habitant était de 10 % inférieur à celui de 1980. Et bien que le taux de croissance de l'agriculture se soit un peu amélioré ces dernières années, 28 millions d'Africains vont devoir faire face à de graves pénuries alimentaires. S'il en est ainsi, c'est que le soutien de la communauté internationale aux efforts de l'Afrique, bien qu'effectif, n'en a pas pour autant été insuffisant dans de nombreux domaines.

En effet, malgré les efforts des pays africains dans le cadre de la réforme de leur politique commerciale, il leur a été difficile d'accéder aux marchés des pays développés du fait de tarifs douaniers prohibitifs ou de l'existence de barrières non tarifaires. Et il convient, à cet égard, de se féliciter de certaines nouvelles initiatives telles que la loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique, lancée par les États-Unis, ou encore l'initiative « Tout sauf les armes » de l'Union européenne.

Par ailleurs, la mobilisation des ressources financières en direction du continent a été très en deçà des objectifs fixés, compte tenu de la baisse continue de l'aide publique au développement et de la faiblesse de la part de l'Afrique dans les flux mondiaux d'investissements directs étrangers.

En ce qui concerne particulièrement le surendettement extérieur, les mesures d'envergure prises par la communauté internationale, je veux parler des deux Initiatives en faveur des pays pauvres très endettés, qui traduisent une volonté de lever le fardeau qui pèse sur les économies africaines, se sont révélées à ce jour inefficaces.

Les difficultés constatées dans la réalisation des objectifs du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique ont amené les dirigeants du continent à décidé de s'engager ensemble dans une direction nouvelle, celle d'un Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Nous connaissons tous les différents aspects de ce Nouveau Partenariat. Je n'y reviendrais donc pas, sinon pour souligner que, fondé sur la claire conscience de nos dirigeants, le développement de l'Afrique incombe au premier chef aux Africains, ce Partenariat définit les conditions préalables indispensables au développement de l'Afrique, identifie les priorités sectorielles et dégage une stratégie de mobilisation des ressources.

Expression d'un choix d'une nouvelle approche en matière de développement économique, ce Nouveau Partenariat a, au demeurant, reçu un accueil favorable de la part du Conseil économique et social, des pays du G-8, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

C'est fort de ce constat que je voudrais terminer en formulant le vœu que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique serve de cadre au nouvel acte de foi que l'Afrique et la communauté internationale se doivent d'établir pour oeuvrer ensemble, en ce début de millénaire, à ce que la mondialisation profite enfin aux peuples africains.

**M. Kumalo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) :  
En examinant le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, nous ne devrions pas être totalement aveuglés par le manque de succès apparent, comme le montrent la détérioration du développement économique et social du continent africain et sa marginalisation accrue au cours des 10 dernières années. Il existe de nombreuses statistiques que l'on peut citer pour prouver la situation de déclin de l'Afrique. Nous pensons cependant qu'une évaluation attentive du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 nous permettra de tirer des enseignements précieux des réalisations dont nous devons assurer le suivi, des lacunes qu'il faudra combler, des dangers qu'il faudra affronter, ainsi que des pièges qu'il faudra déjouer à l'avenir. Ceci peut s'avérer extrêmement utile au moment où nous décidons de la voie à suivre dans l'application du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Ce qui est déjà apparent, c'est la contribution que le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique a apportée à la création, au sein du système des Nations Unies, d'une prise de conscience de l'Afrique pendant les années 90. Cela est confirmé par les fréquentes allusions aux besoins particuliers de l'Afrique lors de sommets et de conférences des Nations Unies, dans les décisions et les résolutions, au sein de tout le système des Nations Unies et dans les rapports du Secrétaire général. Ceux-ci ont atteint leur summum dans la Déclaration du Millénaire, quand tous nos chefs d'État et de gouvernement ont reconnu les défis particuliers auxquels notre continent fait face.

Ma délégation attend avec impatience le rapport du Groupe de personnalités éminentes et son évaluation de qualité indépendante et de haut niveau du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. Nous sommes prêts à les aider, ainsi que leurs consultants, et à appuyer leurs travaux par tous les moyens possibles. Nous appuyons sans réserve la suggestion du Conseil économique et social dans ses conclusions concertées de 1999 selon lesquelles l'évaluation ne devrait pas seulement se concentrer sur le Nouvel Ordre du jour, mais examiner aussi sa relation avec d'autres initiatives. L'évaluation doit en même temps étudier les priorités qui façonnent ce Nouvel Ordre du jour et l'impact des défis imprévus qui ont surgi les années suivantes, tels que les effets de la mondialisation, le fossé numérique et la pandémie du VIH/sida. Le Conseil économique et mondial a également demandé des recommandations relatives aux actions futures, y compris l'examen des arrangements de succession. Lorsque le Conseil économique et social a soumis ces requêtes, bien sûr, on ne savait pas clairement quels pourraient être ces arrangements de succession.

La situation a considérablement changé parce que l'Afrique a présenté ses propres arrangements de succession à ce Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, à savoir le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, que l'on connaissait précédemment sous le nom de nouvelle Initiative africaine. Le débat sur les mesures et les arrangements de succession futurs n'a pas besoin d'envisager ce qui remplacerait le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, mais de voir simplement comment l'ONU pourrait appuyer ce Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et établir de nouvelles priorités dans ses propres programmes et autres engagements sur le continent, conformément aux priorités, aux objectifs et aux programmes de ce Nouveau Partenariat.

En préparant le Nouveau Partenariat, l'Afrique a réfléchi sérieusement aux questions fondamentales qui sous-tendent le problème des disparités accrues et déjà énormes en matière de développement entre le Nord et le Sud, ainsi que la persistance de la pauvreté et du sous-développement sur notre continent. Cependant, l'une des conditions préalables les plus importantes au renouveau véritable du continent n'a été réalisée que vers le milieu des années 90, quand, avec l'abolition de

l'apartheid, nous sommes enfin arrivés à la libération totale des peuples du continent.

Qui plus est, nous les Africains, y compris nos dirigeants, sommes arrivés à une optique commune selon laquelle la démocratie est fondamentale à la régénération de nos pays et de notre continent. La renaissance du continent est maintenant possible car de nombreux peuples en Afrique partagent la ferme résolution que l'adhésion à la bonne gouvernance économique, dont l'objectif est l'émancipation de nos peuples de la pauvreté, est tout aussi importante que la démocratie politique. Nous sommes également résolu à améliorer les conditions de vie de nos peuples en trouvant les moyens de mieux utiliser nos ressources naturelles, plutôt que de voir des étrangers et une petite élite tirer profit de ces richesses.

Le renouveau de l'Afrique est en outre rendu possible parce que les masses seront impliquées dans ce processus. Sous quelque forme que ce soit et quel que soit leur statut social, tous les citoyens du continent africain auront un rôle critique et spécifique à jouer ainsi qu'une contribution à apporter afin de garantir le relèvement de notre continent. Grâce à cela, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique crée une prise en charge véritable et clôt ainsi le débat sur la maîtrise des programmes pour ce qui est de l'Afrique.

Le principal objectif du Nouveau Partenariat est l'élimination de la pauvreté sur le continent, et toutes nos initiatives, ainsi que l'appui que nous rechercherons, devraient tendre vers cet objectif. Le Nouveau Partenariat vise en outre à placer les pays africains sur la voie de la croissance et du développement durables, mettant ainsi fin à la marginalisation du continent dans le processus de mondialisation. Nous nous sommes rendu compte qu'en tant que pays africains nous pouvons faire beaucoup et que nous devons nous y engager.

À cet égard, nous sommes convenus que nous devons renforcer la démocratie sur le continent, transformer la culture des droits de l'homme, mettre un terme aux conflits existants et prévenir de nouveaux conflits, faire face à la corruption et faire preuve d'une obligation redditionnelle mutuelle pour tous nos actes. Ceci est non seulement de la plus haute importance pour le bien-être de nos propres peuples, mais créera également des conditions propices aux investissements – à la fois nationaux et étrangers – qui sous-tendent la

croissance et le développement économiques. Nous avons donc ainsi inversé le débat concernant la conditionnalité.

Nous pensons également que l'avènement de l'Union africaine contribuera de façon importante à la capacité du continent de faire face aux questions politiques susmentionnées et de parvenir à la paix, à la stabilité et à la sécurité que nous recherchons tous. L'Afrique a également identifié ses propres secteurs prioritaires sur lesquels il faut que nous nous concentrons afin de réaliser nos propres objectifs globaux. Cela comporte la nécessité de combler les fossés existants tant dans les infrastructures physiques, structurelles, et institutionnelles que dans les technologies de l'information et de la communication; le transfert de technologie afin d'éliminer le fossé numérique; la promotion du développement humain, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture; le développement de l'agriculture; la promotion de la diversification de la production et des exportations; et l'octroi d'un meilleur accès aux marchés. Cependant, nous sommes suffisamment réalistes pour reconnaître que nos propres efforts, pour autant qu'ils soient déterminés, ne seront pas suffisants et devront être complétés par des initiatives et un appui de la communauté internationale dans le cadre d'un véritable partenariat.

Nous sommes donc confiants en ce qui concerne la renaissance du continent africain par le biais de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat, étant donné que celle-ci repose sur un nouveau partenariat avec la communauté internationale sur la base de ce que nous, les Africains, avons identifié comme étant la voie adéquate pour atteindre notre propre développement. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique énonce très clairement que pour mobiliser les ressources nécessaires et réaliser les objectifs de développement de ce nouveau partenariat, il faut « un nouveau partenariat mondial reposant sur des responsabilités partagées et un intérêt mutuel ». Toutefois, il stipule aussi qu'à cet égard nous ne demandons pas de faveurs, mais seulement l'impartialité et la justice, une vie meilleure pour les Africains et un avenir sûr pour l'ensemble de l'humanité. Jusqu'à présent, nous sommes encouragés par l'appui que cette initiative a déjà reçu du Groupe des huit pays les plus industrialisés, de l'Union européenne et d'autres pays développés; à l'Organisation des Nations Unies, l'adhésion des États

Membres à la Déclaration ministérielle de haut niveau du Conseil économique et social et celle du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, sont également hautement appréciées. Les déclarations d'appui du Secrétaire général et la décision du Comité administratif de coordination en avril d'appuyer les plans de développement menés et contrôlés par les Africains, tels que ceux qui ont abouti au Nouveau Partenariat, ont engagé l'ensemble du système des Nations Unies à ces mêmes objectifs.

Ce qui a été particulièrement encourageant pour ma délégation est l'appui sans faille que nous avons reçu des autres délégations du Groupe des 77 et de la Chine dans nos efforts pour promouvoir ce partenariat ainsi que ses priorités, ses objectifs et ses programmes au sein de cette Organisation. On a pris acte de leur solidarité avec l'Afrique et elle est hautement appréciée. Avec ce type d'appui et par le biais de partenariats véritables, nous sommes confiants que l'Afrique sera capable de faire face et de relever ces défis.

Mais les partenariats envisagés dans ce Nouveau Partenariat n'impliquent pas seulement les gouvernements et les autres organes officiels. Il souligne également le besoin de renforcer les partenariats public-privé. Ils peuvent jouer un rôle particulièrement important pour générer des ressources, promouvoir le développement des capacités et le transfert des technologies et mettre en oeuvre des programmes d'infrastructures et des programmes sociaux.

En examinant le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, et en examinant les arrangements de succession, nous, les Africains, devons nous demander comment l'ONU pourrait oeuvrer avec l'Afrique, conformément aux priorités, aux objectifs et aux programmes du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

**M. Andjaba** (Namibie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général pour sa note contenue dans le document A/56/270. L'examen final de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 est prévu en 2002, ma délégation souhaite

néanmoins faire quelques brefs commentaires sur la note dont nous sommes saisis.

Tel que clairement indiqué dans le rapport du Secrétaire général, l'Assemblée, en faisant le bilan des réalisations faites par les pays africains, ainsi que des efforts complémentaires de la communauté internationale et du système des Nations Unies en particulier, devrait fournir des directives pour des initiatives futures. Dans ce contexte, la période qui sépare cette session de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale nous donne largement le temps de réfléchir sérieusement à la manière de compléter les efforts de développement durable des pays africains.

Par ailleurs, ma délégation souligne la décision de l'Assemblée générale d'inclure dans l'examen et l'évaluation finals un examen approfondi des initiatives en place pour l'Afrique. Ceci est important, car ceci complète l'objectif central de l'examen final.

Nous nous félicitons de la constitution du Groupe de travail chargé de superviser l'évaluation de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. Ma délégation espère également que les résultats de l'évaluation seront soumis à l'Assemblée comme prévu.

Le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique s'inspire du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Ces deux plans s'appuyaient sur des programmes prioritaires de l'Afrique, et le programme d'action a été préparé par la Conférence des Ministres de la Commission économique pour l'Afrique.

De même, lors de son récent sommet, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a adopté la nouvelle Initiative africaine, à présent désignée sous le nom de Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. En effet, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, par le biais de cette Initiative, les pays africains prennent en main leur développement tout en redéfinissant les conditions du partenariat avec la communauté internationale.

Je tiens à souligner que le fait que les pays africains aient eux-mêmes pris en main leur développement ne doit pas servir de prétexte pour

laisser l'Afrique seule responsable de son développement. L'Afrique a besoin que la communauté internationale lui offre aide et solidarité. L'histoire a montré qu'aucune nation ou groupe de nations n'a pu renaître des cendres où l'ont laissée la destruction et le sous-développement sans l'assistance des autres.

Ainsi, en préparant cette évaluation, le groupe de travail devrait, notamment, considérer le fameux Plan Marshall, qui a été mis en place pour reconstruire l'Europe ainsi que la remarquable Alliance pour le progrès, qui a aidé l'Amérique latine à refaire surface après les troubles économiques et sociaux qu'elle a connus et lui ont donné les moyens de faire face à l'avenir avec confiance. Ces deux exemples ne sont pas exclusifs et peuvent s'appliquer aux difficultés et problèmes de développement auxquels l'Afrique est confrontée aujourd'hui. Le groupe de travail devrait donc faire une place aux enseignements particuliers et concrets tirés de ces programmes, qui leur ont permis de donner des résultats et qui pourraient servir dans l'application du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

En outre, les enseignements tirés de la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique et de toutes les autres initiatives devraient être pris en compte. De même, nous pensons que la mise en oeuvre des recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique apportera également une contribution sérieuse à l'examen final.

Lorsque le Secrétaire général a pris la parole lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social cette année, il a souligné « qu'il importait de mettre un terme à la multiplication des initiatives concernant l'Afrique » (*A/56/270, par. 9*). La Namibie souscrit à cette opinion. C'est dans ce contexte que la nouvelle Initiative entreprise par les pays africains est globale dans sa nature et porte sur tous les aspects du développement.

Bientôt, le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 parviendra à son terme. Il faudra un programme pour lui succéder. Dans ce contexte, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique mérite le plein appui de la communauté internationale.



Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le Comité plénier ad hoc procède à l'examen et à l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique et présente son rapport à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Dans ce contexte, nous comptons sur l'appui de tous les États Membres en faveur du projet de résolution qui sera présenté par le Groupe des États d'Afrique.

**M. Effah-Apenteng** (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 devrait être considéré comme l'une des initiatives les plus importantes prises par l'ONU. Non pas parce qu'à tous les titres il concerne l'Afrique, à laquelle notre Organisation fait une large place, mais parce que en tant que cadre, ce Nouvel Ordre du jour incorpore dans une seule initiative les engagements pris par la communauté internationale lors des grandes conférences des Nations Unies ainsi que par le biais d'autres arrangements bilatéraux et multilatéraux.

La possibilité de commencer l'examen et l'évaluation de l'application de ce Nouvel Ordre du jour nous donne à tous une chance rare d'évaluer l'efficacité avec laquelle nous avons réalisé les objectifs concrets de développement par rapport à nos engagements. En outre, ce processus d'examen est la manifestation concrète du suivi coordonné nécessaire pour étudier les résultats des grands sommets et conférences, même si dans le cas présent, il se limite à l'Afrique.

À cet égard, nous sommes satisfaits des mesures prises jusqu'à présent par le Secrétaire général pour engager le processus. Le groupe de travail composé de personnalités éminentes et les consultants, qui ont déjà commencé une évaluation au niveau local, étant donné qu'il ne dépend pas de l'Assemblée générale ni du Secrétariat pourra, nous l'espérons, nous présenter un tableau non déformé de l'état de l'application du Nouvel Ordre du jour pour que nous l'examinions.

Il se peut que notre débat d'aujourd'hui, qui précède les premières rencontres prévues par le groupe de personnalités éminentes, contribue pour une large part au tableau nécessaire pour permettre d'arriver à une perspective et à une conclusion équilibrées. Ma délégation espère que le groupe, en assumant sa tâche, ira chercher des informations à toutes les sources et fera surtout porter l'accent sur les enseignements tirés

pour orienter les recommandations qu'il fera pour l'avenir.

Il est particulièrement important, en tant qu'États Membres, que nous évitions les exercices futiles du passé, où le débat se réduisait à parler sans écouter les autres, avec des revendications et des demandes reconventionnelles pour savoir laquelle des parties s'était acquittée de ses responsabilités et de ses engagements. L'enjeu en Afrique est bien trop élevé pour qu'on se permette un débat stérile.

À notre avis, l'analyse que l'Afrique fait de sa situation et qui figure dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, devrait être le dernier mot sur la question. Nous devrions avoir le courage de nos convictions et admettre que l'échec des programmes d'ajustement structurel et l'absence de règles mondiales justes et équitables ont sans doute contribué à la marginalisation de l'Afrique, mais que l'incapacité des dirigeants politiques et économiques de nombreux pays africains ont aussi leur part de responsabilité dans la situation de l'Afrique.

Dans le contexte du Nouvel Ordre du jour, nous estimons qu'il est juste de dire que les réalisations de l'Afrique, en dépit de ses échecs, n'ont pas trouvé leur équivalent dans les engagements de la communauté internationale. Tout nouveau partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale devra s'appuyer sur la nouvelle initiative bien déterminée de l'Afrique en faveur de son développement et sur une nouvelle relation de partenariat entre elle et la communauté internationale.

Si l'on veut donner une suite positive au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, il faudra que le nouveau partenariat se penche sur un certain nombre de problèmes que l'évaluation du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique mettra vraisemblablement en lumière.

Ces problèmes comprennent les effets de distorsion des processus de réforme économique par lesquels les politiques macroéconomiques influent négativement sur le secteur social et déstabilisent l'ordre social; les erreurs politiques provoquées par une libéralisation mal gérée, notamment le manque de cohérence entre les politiques financière, monétaire et commerciale, comme le montre l'incapacité de tirer parti de l'allègement de la dette en l'absence d'accès équitable aux marchés des produits agricoles venant

d'Afrique; le manque d'aide pour compenser les rigidités d'approvisionnement et diversifier la base économique; le manque d'aide au renforcement des capacités; les effets de distorsion de facteurs externes sur les processus d'intégration régionale en Afrique; et la nature du processus en cours au sein de l'ONU, qui tend à traiter les questions relatives aux conflits et aux situations d'après conflit séparément du développement économique.

*M. Baialinov (Kirghizistan), Vice-Président, assume la présidence.*

Il y a d'autres facteurs, mais il n'est pas dans nos intentions d'entrer dans le détail sur ces questions, en particulier parce que nous aurons l'occasion de le faire au cours de l'examen de 2002. À notre sens, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, avec son angle de vue analytique et ses conclusions perspicaces sur les responsabilités nationales et la maîtrise des programmes par les pays, les environnements internationaux propices et les mécanismes d'application, est un bon cadre de référence pour toute évaluation des initiatives passées et à venir relatives à l'Afrique.

Peut-être que l'une des questions auxquelles il faudra répondre dans l'évaluation dépasse dans sa portée l'Afrique et l'ONU – je veux parler du problème de la perception des initiatives prises à l'ONU, auquel le Secrétaire général a d'ailleurs fait référence lors du débat de haut niveau de 2001 du Conseil économique et social. À la différence du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique n'a pas créé ou acquis de dynamique irrésistible, et a peut-être été considéré comme un produit bureaucratique.

On pourra arguer que l'attrait du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique réside dans le fait qu'il a été pris en mains par les Africains eux-mêmes, alors que le manque d'investissement apparent des Africains dans le Nouvel Ordre du jour pourrait être son principal point faible. Qui maîtrisait ce projet? L'ONU, la communauté internationale, ou les deux? Au niveau bilatéral, au sein des institutions de Bretton Woods ou de l'Organisation mondiale du commerce, rien ne prouve que le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique ait été considéré comme nouvel ordre du jour pour l'Afrique. Rien d'étonnant, dans ce cas, à ce que, dans

ce vide nébuleux, l'obligation redditionnelle, conjointe ou autre, ait été une notion si difficile à définir.

Il pourrait sembler, par conséquent, que tout nouvel arrangement de succession doive comporter des actions d'appui de la communauté internationale au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et définir précisément le rôle et les responsabilités de chaque secteur de la communauté internationale. À cet égard, nous notons que dans le cadre de ce Partenariat, les équipes de projet et les organismes chefs de file doivent être chargés de l'élaboration de projets et de programmes spécifiques et réalisables de renforcement des capacités dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la gouvernance économique et de la gestion des entreprises, de l'infrastructure, des normes bancaires et financières centrales et de l'agriculture et de l'accès aux marchés. Ces actions doivent reposer sur des références et des objectifs très clairs et être structurées dans le cadre d'un mécanisme cohérent et précis ouvert à l'évaluation et à l'obligation redditionnelle, et impliquant conjointement les pays africains, les donateurs – bilatéraux et multilatéraux – et le système des Nations Unies.

À cet égard, le travail déjà entrepris à l'ONU sur les indicateurs est d'une importance cruciale et doit être accéléré. Nous estimons également qu'un nouveau cadre, intégrant tous les aspects des processus engagés à l'ONU ayant un lien avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique devrait permettre de garantir une politique intégrée de l'ONU vis-à-vis de l'Afrique – objectif encore noyé au milieu des rivalités institutionnelles.

Je voudrais dire quelques mots sur les propositions du Secrétaire général concernant l'examen et l'évaluation finals, l'année prochaine, de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. Ma délégation souscrit à la proposition visant à mettre en place un comité plénier ad hoc. Ce comité devrait, à notre avis, consacrer une partie de sa session de fond, dans les jours qui précèdent immédiatement le débat général à la cinquante-septième session, à étudier comment appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique dans le contexte du programme qui succédera au Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. Nous espérons que les États Membres se feront représenter à cette session à un haut niveau.

Nous espérons que le nouvel esprit d'initiative et de responsabilité active dont font preuve les dirigeants et les peuples africains, et le climat de partenariat engendré par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique conduiront à des actions concertées qui permettront à l'Afrique d'atteindre ses objectifs de développement.

**M. Choi** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

Au cours des 10 dernières années, le Nouvel Ordre du jour a favorisé la transformation, l'intégration, la diversification et la croissance des économies africaines afin de réduire leurs vulnérabilités et d'accroître leur dynamisme. La communauté internationale a déployé des efforts acharnés pour s'attaquer au cercle vicieux de la pauvreté absolue et des conflits régionaux qui n'en finissent pas. Les besoins spéciaux de l'Afrique ont été reconnus dans le cadre des grandes initiatives et conférences des Nations Unies et, en particulier, lors du Sommet du Millénaire tenu l'an dernier.

Toutefois, faire face au large éventail de problèmes socioéconomiques et politiques qui touchent l'Afrique, confrontée aux conflits, à la pauvreté et au sous-développement, est devenu l'un des plus grands défis à relever par la communauté internationale. La croissance annuelle du produit intérieur brut en Afrique est inférieure à 3 % depuis quatre ans. En outre, le continent doit compter avec une baisse croissante de ses ressources financières extérieures, les conséquences prolongées de la dette, la pandémie de VIH/sida et des conflits armés sporadiques.

Comme nous le savons tous, l'ONU est le mieux à même de coordonner les activités permettant de faire face aux besoins impérieux de l'Afrique, et elle possède un atout spécial pour l'examen de l'ordre du jour mondial relatif à l'Afrique. Pendant tout le processus de développement en Afrique, des principes importants tels que le caractère indispensable des conditions de paix, de démocratie et de bonne gouvernance pour un développement durable et la nécessité de mettre au point des stratégies globales pour s'attaquer aux causes profondes des conflits ont été reconfirmés à maintes reprises.

Le progrès le plus remarquable enregistré récemment dans le processus de développement africain est l'adoption de la nouvelle Initiative africaine, conçue et mise au point par les pays africains eux-mêmes. Ma délégation aimerait saluer les engagements politiques audacieux pris par les dirigeants sur les domaines prioritaires de la paix, de la sécurité, de la bonne gouvernance et d'une bonne gestion économique, conditions sine qua non de tout développement durable.

Nous allons nous consacrer l'année prochaine à l'évaluation du Nouvel Ordre du jour dans le cadre d'un comité plénier ad hoc, s'il est mis en place. Ma délégation souhaiterait mettre l'accent sur certains points concernant ce processus.

Premièrement, l'un des facteurs sans précédent influant sur l'application du Nouvel Ordre du jour est le processus rapide de mondialisation. La mondialisation s'accompagne de nouveaux défis ayant des ramifications socioéconomiques, politiques et institutionnelles importantes et des conséquences considérables pour les processus de développement du monde entier. L'examen et l'évaluation du Nouvel Ordre du jour doivent tenir compte de ce contexte de mondialisation.

Deuxièmement, la communauté internationale, dont l'ONU, doit consentir de grands efforts à l'appui de la nouvelle Initiative africaine, qui porte désormais le nom de Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Nous trouvons encourageant que les membres du Groupe des huit pays les plus industrialisés, lors de son sommet de juillet dernier, se soient entendus sur le lancement d'un plan de développement détaillé pour l'Afrique et sur la mise en place d'un forum composé de plusieurs dirigeants africains. J'espère que le système des Nations Unies adoptera également une démarche cohérente à l'appui de ces initiatives pour les années à venir.

Troisièmement, il est nécessaire d'explorer de nouvelles modalités de mobilisation de ressources additionnelles et de promotion des exportations des produits africains. Malgré les quelques initiatives prises par les fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que d'autres organismes des Nations Unies, il est décourageant de noter le fossé considérable existant entre la quantité de ressources financières nécessaires au développement et les rentrées de capitaux disponibles pour faire face à ces besoins. Je suis de

ceux qui estiment qu'un climat extérieur favorable en matière de flux financiers ne se traduit pas automatiquement par une croissance auto-entretenu. Il faut également faire des efforts au niveau national.

La République de Corée a déployé de grands efforts pour partager son expérience en matière de développement avec d'autres pays en développement, en particulier avec les pays africains. L'an dernier, nous avons formé un certain nombre d'experts africains dans le domaine de la promotion des exportations, en étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés. D'ici à la fin de l'année, le nombre de stagiaires invités des pays les moins avancés, dont la majorité viennent de pays africains, dépassera 3 000.

Dans le domaine de l'accès aux marchés, nous avons, au début de cette année, supprimé les tarifs douaniers sur 80 produits des pays les moins avancés destinés à l'exportation. Par ailleurs, la République de Corée a également accordé une contribution de 300 000 dollars au secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce, en vue d'appuyer la mise en place de capacités commerciales dans les PMA. Nous avons également contribué aux diverses facilités des institutions de Bretton Woods, y compris au fonds d'affectation spéciale de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Pour terminer, l'année 2002 sera importante pour traiter des questions du développement et de l'élimination de la pauvreté, du fait de la tenue de deux conférences internationales importantes – la Conférence de Monterrey et le Sommet de Johannesburg. À cet égard, il est important de faire le bilan des progrès réalisés et d'identifier les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, en vue de concevoir de nouvelles stratégies de développement pour l'Afrique. La République de Corée s'associera aux efforts internationaux visant à assurer le développement de l'Afrique.

**M. El Atrash** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord exprimer nos remerciements et notre gratitude au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour l'établissement et la présentation du rapport sur les mesures prises en vue de la préparation de l'examen et de l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les

années 90. Il s'agit d'un rapport exhaustif, qui donne une image claire des récents résultats économiques obtenus en Afrique et des facteurs affectant son potentiel de croissance. Il contient des analyses et des conclusions sur des questions importantes liées aux politiques économiques nationales et internationales, qui peuvent affecter le processus de croissance.

Nous sommes tous, surtout nous, Africains, conscients de l'importance de la question à l'examen – l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Nous savons également que le débat sur cette question, en soulignant les effets sociaux et économiques du Nouvel Ordre du jour pour les pays africains et le niveau de concrétisation des promesses de prospérité pour leurs peuples, nous permettra de déterminer jusqu'à quel point cet ordre du jour a réussi ou échoué dans la lutte contre la pauvreté en Afrique.

Comme nous le savons, le Nouvel Ordre du jour a été lancé en vue d'intégrer l'Afrique dans l'économie mondiale, d'atténuer la pauvreté et de mettre l'Afrique sur la voie d'une croissance durable, avec l'appui de la communauté internationale.

Mais en dépit de richesses mondiales sans précédent et des progrès extraordinaires qui ont été réalisés dans les domaines de la science et de la technologie, les résultats sont décevants pour l'Afrique. Au moment où les pays industrialisés connaissent une croissance économique sans précédent et créent des richesses nationales considérables, les souffrances des pays africains en raison de la pauvreté et du sous-développement continuent de s'aggraver. La pauvreté est l'un des plus grands défis pour l'Afrique. Elle se manifeste sous diverses formes et couvre un grand nombre de questions liées au développement économique multiforme et aux multiples aspects du développement social.

Les pays africains assument dans toute la mesure possible leurs responsabilités dans le développement du continent. Ce fait se dégage clairement du Programme de relèvement de l'Afrique et du plan Oméga, qui ont été intégrés dans la nouvelle Initiative africaine, lors du récent Sommet de Lusaka.

Nous nous félicitons de l'accroissement – modeste – des ressources allouées à l'Afrique dans le budget ordinaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Toutefois, les données analytiques figurant dans ce document reflètent les réalités d'aujourd'hui en Afrique et montrent que le développement réalisé durant la dernière décennie, n'était ni durable ni substantiel. La diminution des apports internationaux de ressources, en particulier de l'aide financière au développement, a été l'un des facteurs les plus importants de l'aggravation des problèmes actuels de l'Afrique.

L'aide publique au développement a sensiblement diminué au cours des années 90, passant de 26,7 millions de dollars en 1991 à 20,7 millions en 1995, et elle a encore diminué pour atteindre 17,1 millions en 1998. La diminution des apports de ressources financières, notamment de l'APD, et la dégradation des termes de l'échange ont entravé la participation effective de l'Afrique au commerce international et réduit sa part du marché mondial à moins de 2 %.

Cela a engendré une marginalisation de l'Afrique dans le domaine du commerce et des investissements internationaux ainsi qu'une dégradation des prix des produits et matières premières exportés par les pays africains. Par ailleurs, la faiblesse de l'infrastructure de l'Afrique et les carences de ses services sociaux, la propagation du VIH/sida, du virus Ebola, du paludisme et de la tuberculose dans plusieurs régions d'Afrique, le fardeau écrasant de la dette extérieure, le chômage, les catastrophes naturelles et les guerres et conflits armés contribuent à aggraver la pauvreté en Afrique, à marginaliser le continent et à le rendre incapable de concrétiser les objectifs de la nouvelle Initiative africaine.

Les analyses et conclusions qui figurent dans le rapport du Secrétaire général et les autres documents du secrétariat de la CNUCED, montrent clairement qu'il sera presque impossible de modifier la situation économique qui se dégrade en Afrique sans un changement radical des politiques nationales et internationales.

Ma délégation voudrait souligner la nécessité, pour la communauté internationale, d'assumer ses responsabilités. La communauté internationale doit assurer la cohérence et l'harmonie entre les politiques nationales et internationales. Les mesures internationales ont en effet un impact considérable sur l'environnement externe auquel l'Afrique fait face, sur le contexte national, qui est affecté par des politiques étrangères, et sur les processus d'adaptation, renforcés

par les institutions de Bretton Woods. De ce fait, la création d'un environnement international permettant d'instaurer une coopération internationale efficace, influera sensiblement sur l'Afrique. La lutte nécessaire contre la pauvreté et son élimination relèvent de la responsabilité collective de tous les États, et il nous appartient donc à tous d'instaurer une coopération internationale dans ce domaine.

Le rapport du Secrétaire général examine le développement de l'Afrique dans les années 90 et analyse les obstacles internes et externes qui entravent la croissance en Afrique. Il nous donne une image très claire, même si elle est négative, de l'économie de l'Afrique subsaharienne. Nous souhaiterions remercier le Secrétaire général pour les efforts louables qu'il a déployés ainsi que ceux du Secrétariat à cet égard.

Tout en réaffirmant l'importance des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour appuyer le développement et la lutte contre la pauvreté, ma délégation espère que la communauté internationale réagira, tant dans son secteur structuré que dans son secteur non structuré, et accordera la priorité aux programmes de développement des pays en développement, en particulier ceux des pays africains. Nous espérons que la communauté internationale prendra rapidement des mesures décisives pour aider le continent africain à surmonter les obstacles économiques et sociaux qui freinent son développement.

Nous sommes convaincus que les efforts de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale ne seront pas couronnés de succès sans une volonté politique et des ressources nécessaires pour financer le développement durable sur le continent africain.

Parmi les mesures que ma délégation propose pour aider l'Afrique à surmonter les obstacles à son développement durable, il y a premièrement, l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Il importe de permettre à ce continent de tirer parti du processus de mondialisation tout en tenant compte de la situation spécifique et du potentiel des pays qui ne sont pas en totale harmonie avec le nouvel ordre économique. Ce nouvel ordre économique doit promouvoir le commerce et le développement pour tous.

Deuxièmement, il importe de veiller à ce qu'il y ait un partenariat équitable et efficace entre les pays

développés et les pays africains en adoptant des décisions financières et économiques par le biais des institutions internationales pertinentes. Troisièmement, il convient d'exhorter les pays développés à faciliter le transfert des technologies vers l'Afrique en intégrant celle-ci au réseau mondial de l'information pour assurer le développement et renforcer les capacités des institutions des secteurs privé et public dans ce domaine. Quatrièmement, les pays développés devraient alléger rapidement et largement le fardeau énorme de la dette de l'Afrique et permettre ainsi de régler ce problème une fois pour toutes. Mais cela ne doit pas se faire au détriment des autres mécanismes d'aide publique au développement.

Cinquièmement, ces mesures devraient mener à l'adoption de plans d'urgence afin de faire face aux chocs extérieurs éventuels. Les facteurs extérieurs peuvent en effet engendrer des modifications radicales dans la situation économique de certains pays.

L'Afrique a conscience du fait que sa situation économique est en train de se détériorer et qu'il est difficile d'éliminer la pauvreté et de mettre fin aux souffrances de ces populations. Elle a conscience du fossé grandissant qui la sépare des pays riches. Les pays du continent sont très préoccupés par le manque d'enthousiasme dont font preuve leurs partenaires de développement. Nous pensons que le moment est venu de prendre des mesures immédiates pour aider les pays en développement en allégeant le fardeau de la dette et en continuant à leur fournir des ressources financières.

Ma délégation souscrit, par conséquent, aux recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général selon lesquelles les programmes d'atténuation de la pauvreté doivent être accompagnés non seulement d'une augmentation des ressources mais également de programmes macroéconomiques et de programmes d'ajustement structurel afin que le processus de croissance puisse aller de l'avant et que l'on puisse mieux répartir les revenus. Ma délégation réaffirme également qu'il est nécessaire que le système des Nations Unies et la communauté internationale souscrivent à la Nouvelle Initiative africaine et prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer que la réponse de l'Organisation à cette initiative sera coordonnée et efficace.

Ma délégation souhaiterait remercier le Secrétaire général de la déclaration qu'il a faite le 16 juillet 2001 lors du débat de haut niveau au Conseil économique et

social au cours duquel il a indiqué que l'Organisation des Nations Unies appuyait la nouvelle initiative africaine. Une déclaration faite au nom du Groupe des États africains lors du débat de haut niveau au sein du même organe le 17 juillet 2001 a également indiqué que l'examen de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies permettrait d'évaluer les performances des pays africains et l'appui international dont ils ont bénéficié cette dernière décennie. Cela serait une occasion d'arrêter la marche à suivre pour mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire, et notamment de réduire de moitié la pauvreté en Afrique d'ici à 2015.

Nous pensons qu'il serait utile que le Nouvel Ordre du jour fasse l'objet d'un examen et d'une évaluation conformément aux mécanismes suggérés par l'Assemblée générale dans la note du Secrétaire général (A/56/270) et que l'on crée un comité plénier ad hoc à la présente session, lequel serait mandaté pour procéder à l'examen et à l'évaluation de ce nouvel ordre du jour et soumettre son rapport à l'Assemblée générale lors de la cinquante-septième session en tenant compte du rapport sur l'évaluation de l'application du Nouvel Ordre du jour de l'Union africaine et des autres rapports pertinents.

L'esprit de coopération et la volonté d'action qui existent au sein de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine nous rendent optimistes. Nous sommes convaincus que cela aura des ramifications positives sur la nouvelle initiative africaine. Nous espérons que des mesures et efforts supplémentaires seront déployés à cet égard compte tenu de cette situation prometteuse.

**M. Valero Paulino** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général de nous avoir présenté toute une série de rapports qui, tant à l'Assemblée générale en plénière que dans les autres organes et commissions de l'Organisation, nous ont permis de mieux comprendre la réalité complexe du continent africain.

Mon pays, et nous sommes convaincus qu'il en va de même pour l'ensemble de la communauté internationale, est profondément préoccupé par le fait que la majorité des pays du continent africain entament le XXI<sup>e</sup> siècle en tant que pays les plus pauvres, les moins développés et les moins avancés sur le plan technologique dans le monde.

En dépit du fait que les pays africains représentent 18,5 % de la population mondiale, la région ne produit que 3,5 % du produit intérieur brut mondial (PIB) et n'enregistre que 1,5 % des exportations mondiales. L'Afrique ne reçoit que 2 % des investissements étrangers directs et est, par rapport à son PIB, la région la plus endettée du monde. Ces chiffres expliquent partiellement pourquoi le revenu par habitant en Afrique soit passé de 749 dollars par an en 1980 à 688 dollars en 1998.

En outre, les conflits, les catastrophes naturelles et les épidémies telles que celle du VIH/sida ont gravement touché la population africaine et ont remis en question la capacité du continent d'atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire. Pour réduire de moitié la pauvreté en Afrique d'ici à 2015, il faudrait que l'économie du continent africain croisse annuellement de 5 %. Cet objectif est difficile à atteindre si l'on tient compte du fait que contrairement aux circonstances inhabituelles actuelles de l'économie mondiale, le taux moyen de croissance en Afrique dans les années 90 a été de seulement 2,1 % par an. La région fait également face à des problèmes comme la faiblesse du secteur privé, les faibles taux d'épargne, les lacunes dans la gestion des affaires publiques, la fragilité des systèmes financiers, la rareté des investissements publics dans l'infrastructure et la faiblesse des liens entre l'agriculture et l'industrie.

L'évaluation finale de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 offre une occasion précieuse de faire le bilan de l'action menée par les pays africains eux-mêmes et par la communauté internationale pour favoriser le développement de l'Afrique. Mon pays salue le rôle de chef de file joué par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et sa décision d'aller vers de nouveaux mécanismes d'intégration. Les décisions de créer l'Union africaine et d'adopter la nouvelle Initiative africaine constituent des entreprises de grande envergure qui méritent l'appui de la communauté internationale et du système des Nations Unies. Ces entreprises seront fermement appuyées si elles permettent l'adoption de mesures visant à prévenir l'apparition de conflits et à favoriser la consolidation de la paix en Afrique.

Le Mexique espère que la création d'un cadre unique et intégral pour le développement économique et social de l'Afrique permettra au système des Nations

Unies et à la communauté internationale de s'insérer dans cette nouvelle initiative mondiale pour faire face aux nombreux défis auxquels la région est confrontée, de façon à ce qu'il n'y ait pas double emploi des efforts dans le cadre d'une myriade de propositions fragmentaires, et de façon à pouvoir donner une direction stratégique adéquate aux politiques adoptées par les pays africains eux-mêmes, conformément aux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour son initiative de créer un groupe composé de 12 personnalités indépendantes d'Afrique et provenant de la communauté internationale pour superviser l'évaluation du Nouvel Ordre du jour. Cette évaluation déterminera les voies à suivre à l'avenir pour mettre l'Afrique sur le sentier de la croissance durable.

Le Mexique a été solidaire des efforts historiques et légitimes déployés par les peuples africains pour réaliser leurs aspirations dans les domaines politique, économique et social. L'administration du Président Fox a l'intention de donner un nouvel élan à la coopération bilatérale et de redoubler les efforts dans le domaine multilatéral. À cette fin, le Président Fox s'est engagé à participer en 2002 à la réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine; ce sera la première fois qu'un Président mexicain participe à un sommet du continent africain. Ma délégation est convaincue qu'à cette occasion, le Président Fox pourra examiner avec ses homologues africains la façon dont le Mexique pourrait participer aux initiatives africaines dans le domaine du développement durable.

Cependant, avant le sommet de l'OUA, le Gouvernement mexicain espère recevoir les chefs d'État et de gouvernement du continent africain qui participeront à la Conférence internationale sur le financement du développement. Mon pays est convaincu qu'à Monterrey, la communauté internationale saura répondre de façon constructive aux efforts réalisés par les pays africains pour parvenir à un développement durable dans un climat de paix, d'équité et de justice sociale.

**M. Mmualefe (Botswana) (parle en anglais) :** En 2002, l'Assemblée générale va procéder à l'évaluation finale du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (UN-NADAF). Naturellement, le Botswana attache une grande importance à ce processus d'évaluation, car le

cadre de cet ordre du jour représente un pacte unique entre l'Afrique et la communauté internationale, un pacte qui repose sur un engagement en faveur du développement de l'Afrique et de ses peuples assorti de mesures concrètes visant à réaliser un développement accéléré et durable, au plan social et économique, sur le continent. L'Assemblée a manifesté sa solidarité avec l'Afrique en abordant les défis particuliers qui se posent en matière de développement de la région dans toutes les grandes conférences des Nations Unies, y compris, de façon très importante, lors du Sommet du Millénaire.

Il est évident que, malgré toutes les bonnes intentions, le Nouvel Ordre du jour n'a pas répondu aux attentes. Ce résultat n'est pas surprenant étant donné que les facteurs sous-jacents qui influent sur le développement, notamment la mobilisation des ressources, n'ont pas reçu une attention adéquate. Je voudrais mettre en lumière certaines de ces questions fondamentales, que nous jugeons cruciales pour le développement de l'Afrique, telles qu'élaborées dans le propre programme de développement de l'Afrique : le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui a été lancé lors du sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui s'est tenu à Lusaka en juillet 2001.

Premièrement, la communauté internationale doit appuyer les efforts en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique. L'ONU a le mandat, les moyens et les compétences pour contribuer au règlement des conflits armés et pour éliminer ainsi l'un des principaux obstacles au développement. Ce facteur a été clairement énoncé dans le rapport historique que le Secrétaire général a publié en 1998 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871).

Deuxièmement, il faut aider les pays africains dans leurs efforts pour garantir des investissements dans le développement des ressources humaines, le renforcement des capacités ainsi que l'acquisition et l'application de technologies pour le développement. En cette ère de progrès technologiques phénoménaux, avec des possibilités réelles pour les pays de stimuler la croissance intérieure, de développer l'infrastructure ainsi que le potentiel des secteurs privé et public, il est crucial que tous les partenaires de développement accélèrent leurs efforts de façon cohérente pour appuyer l'accès de l'Afrique à la technologie et pour combler le fossé numérique.

Une troisième question centrale, à notre avis, c'est la nécessité d'arrêter la propagation du VIH/sida. Nous ne pourrions pas entamer une discussion de fond sur le développement de l'Afrique avant de nous être attaqués vigoureusement au problème du VIH/sida sous tous ses aspects. La session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le VIH/sida qui a eu lieu en juin dernier a mis en lumière le caractère urgent de cette question; l'Assemblée y a convenu de mesures concrètes qui doivent être prises tant au niveau national qu'international. La communauté internationale et le système des Nations Unies doivent accélérer la mise en oeuvre des résultats de la session extraordinaire sur le VIH/sida de façon soutenue et correctement ciblée.

D'autres facteurs qui ont sérieusement entravé la pleine mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 tiennent à l'insuffisance des ressources financières et de l'investissement étranger direct en Afrique. Cette tendance dévastatrice s'est produite et continue de persister malgré les progrès importants réalisés par les gouvernements africains pour mettre en place des cadres économiques, politiques, juridiques et administratifs judicieux nécessaires pour attirer l'aide publique au développement et les investissements.

L'examen final du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 est une occasion unique pour le système et la communauté internationale de s'unir pour appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Dans ce Nouveau Partenariat, nos dirigeants ont établi le contexte de la nouvelle vision pour l'Afrique en faisant une évaluation claire et réaliste de la situation telle qu'elle est sur le continent – situation qui, hélas, se caractérise par la pauvreté générale et le sous-développement. Cette évaluation réaliste et objective augure bien d'une action déterminée dans la bonne direction.

Les dirigeants africains ont établi leur propre stratégie de relance économique du continent et nous espérons que cette initiative recevra l'appui de la communauté internationale par le biais d'une mise en oeuvre efficace et soutenue. Les enseignements tirés de l'évaluation et de l'examen du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 seront des outils précieux pour nous aider à mettre plus efficacement en oeuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique une



fois que le comité d'application aura terminé son travail sur les différents aspects programmatiques de ce Nouveau Partenariat.

Ma délégation attend avec une grande impatience un rapport du Secrétaire général sur la façon dont l'ONU compte aider à la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Nous attendons également avec intérêt la tenue d'une session de fond de haut niveau en septembre 2002, au cours de laquelle l'Assemblée générale examinera la façon dont elle peut s'unir pour appuyer un cadre d'action mené et contrôlé par l'Afrique et fondé sur la rationalisation et une concordance de ses initiatives.

Le Botswana a toujours souligné qu'un développement réel et durable doit reposer sur les principes de maîtrise. Les priorités et le destin du peuple africain ne peuvent être véritablement déterminés que par les Africains eux-mêmes. L'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en témoigne. Nous espérons que la communauté internationale et le système des Nations Unies continueront d'appuyer l'ordre du jour pour l'Afrique de façon soutenue, cohérente et coordonnée.

**M. De Loecker** (Belgique) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie – et les autres pays associés – Chypre, Malte, Turquie – se rallient à cette déclaration.

La réunion ministérielle de suivi du Sommet du Caire, organisée il y a à peine quelques semaines à Bruxelles, a confirmé encore une fois la volonté des chefs d'État de l'Union européenne et de l'Afrique d'oeuvrer en faveur d'une nouvelle dimension stratégique pour le partenariat mondial entre l'Afrique et l'Europe. L'Afrique est en effet une priorité pour l'Union, qui en est le premier bailleur de fonds et le premier partenaire commercial. Cette réunion ministérielle de suivi à mi-parcours nous a permis, entre autres, de saluer l'important travail de convergence accompli sur les thèmes prioritaires qui ont été identifiés dans le cadre du suivi du Sommet du Caire, à savoir le règlement des conflits, les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance, la sécurité alimentaire, le sida, l'intégration régionale,

l'environnement, la dette et la restitution des biens culturels. Les résultats de ces travaux seront évidemment aussi d'actualité dans nos délibérations ici sur ce point de l'ordre du jour.

La note du Secrétaire général nous invite avant tout à mettre en place un mécanisme pour l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour en 2002, ainsi que sa base juridique. Nous saluons, dans ce contexte, la mise en place d'une équipe de personnalités éminentes par le Secrétaire général, et sommes convaincus que son évaluation saura répondre aux critères que l'Assemblée générale a définis. En ce qui concerne l'examen du Nouvel Ordre du jour par l'Assemblée générale en 2002, l'Union tient à y associer tous les acteurs concernés, tant gouvernementaux que non gouvernementaux, y compris le secteur privé.

Lors de son allocution au débat de haut niveau du Conseil économique et social en juillet dernier, le Secrétaire général a bien souligné que le système des Nations Unies a participé à tant d'initiatives de développement en faveur de l'Afrique qu'il était incapable de se souvenir de la signification de tous les sigles. Et il a ajouté que malheureusement, seule une petite partie de ces initiatives se sont avérées utiles. L'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour nous offriront l'occasion d'examiner les possibilités de rationalisation du nombre des initiatives de l'ONU, de manière à réduire les doubles emplois et les chevauchements, tout en maintenant la portée générale des priorités et des objectifs convenus. Dans cet effort de rationalisation du nombre des initiatives de l'ONU, l'Union européenne sera guidée par quelques principes de base que nous avons eu déjà l'occasion d'exposer en d'autres occasions. Je citerai ici quatre principes privilégiés.

D'abord et avant tout l'importance de la prise en charge par les pays africains eux-mêmes de leur développement.

Le deuxième principe est l'importance d'une approche intégrée, tout d'abord de la part du système des Nations Unies, ensuite de la part des autres partenaires de la communauté internationale et des pays africains eux-mêmes. Le lien établi par le Secrétaire général entre la paix, la démocratie, les droits de l'homme et le développement durable dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

(A/52/871) en a fait pour l'Union européenne un document de référence.

Le troisième principe est l'importance d'une approche nuancée, tenant compte à la fois des priorités qui concernent tous les pays africains, mais aussi de la diversité des situations et des besoins propres à chaque pays de la région africaine.

Enfin, comme quatrième principe, l'importance d'une approche solidaire basée sur un partenariat au sens le plus inclusif du terme. Cet esprit de partenariat est déjà la base du nouvel Accord de Cotonou, du partenariat euroméditerranéen et du programme d'action du Sommet Afrique-Europe du Caire et de son mécanisme de suivi. Il constitue également l'épine dorsale du programme d'action pour les pays les moins avancés que nous avons adopté à Bruxelles.

Il est de bon augure que cet exercice puisse avoir lieu à la lumière d'un nouveau plan de redressement de l'Afrique émanant de l'Afrique elle-même. Cette nouvelle Initiative africaine, que les chefs d'État viennent d'adopter lors de leur récent sommet à Lusaka, démontre bien que les pays africains sont prêts à prendre en charge eux-mêmes leur développement. Nous saluons, dans ce contexte aussi, le sommet d'Abuja du 23 octobre dernier, qui a permis de consolider ce Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de prendre une première série de décisions opérationnelles. Non seulement il s'agit d'un effort émanant de l'Afrique pour résoudre les problèmes africains, mais aussi d'une initiative dont les objectifs sont clairs, et qui place la démocratie, la transparence, la bonne gestion publique, l'autorité de la loi, ainsi que les droits de l'homme comme facteurs fondamentaux du développement. Il revient maintenant à tous les partenaires de développement de les appuyer dans cet effort. Dans ce contexte, l'Union européenne a accueilli favorablement la proposition d'organiser, à la veille du débat ministériel de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, un débat sur ce nouveau partenariat.

Lors de leur rencontre, le 10 octobre dernier, l'Union européenne et les chefs d'État d'Afrique du Sud, du Nigéria, du Sénégal, d'Algérie et d'Égypte, ont d'ailleurs exprimé leur volonté ferme de mettre sur pied des liens entre les cadres institutionnels de la nouvelle Initiative africaine et de l'Union européenne, et de développer un dialogue régulier à propos de l'évolution de cette nouvelle Initiative. Pour toutes ces

raisons, je peux garantir à l'Assemblée générale qu'elle trouvera dans l'Union européenne un partenaire engagé, constructif et attentif en premier chef aux analyses des principales délégations concernées, à savoir celles de l'Afrique elles-mêmes. Le relèvement économique et le développement de l'Afrique sont, et resteront, une préoccupation majeure pour l'Union européenne.

**M. Johnson** (États-Unis) (*parle en anglais*) : La délégation des États-Unis remercie le Secrétaire général de sa note sur l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 1990. Nous pensons que les initiatives prises récemment par les dirigeants africains pour prendre en main leur développement et d'en redéfinir les termes et les conditions seront extrêmement précieux pour procéder à l'examen des efforts passés. Il faut tirer des enseignements du passé, mais il faut mettre l'accent sur l'avenir. Les dirigeants africains comprennent qu'il leur incombe de réduire la pauvreté, diminuer les ravages des conflits et de la maladie et de stimuler la croissance économique dans leurs pays. Les États-Unis sont déterminés à les appuyer.

*Le Rapport sur le développement humain 2001* du Programme des Nations Unies pour le développement montre que beaucoup de progrès ont été faits au cours des 30 dernières années, principalement grâce aux avancées technologiques dans la médecine, dans l'agriculture et en matière d'emploi – des innovations rendues possibles par un ensemble d'institutions et de politiques d'assistance dans un certain nombre de pays en développement qui renforcent l'action du capital humain. Il y a de plus en plus de personnes qui ont accès à de l'eau potable, à une meilleure santé et à l'éducation.

Cependant, le rapport montre également que la maladie, en particulier le VIH/sida, et l'omniprésence des conflits sont en train de faire reculer certain de ces acquis. Près d'un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable; 11 millions d'enfants de moins de cinq ans continuent de mourir chaque année de maladies dont on sait prévenir les causes; 325 millions d'enfants qui devraient être à l'école primaire ou secondaire n'y sont pas; et 1,2 milliard de personnes continuent de vivre avec moins d'un dollar par jour. Un nombre trop élevé d'entre eux se trouve en Afrique.

La détermination du Gouvernement des États-Unis à soutenir la croissance économique et le développement durable en Afrique, liée à une réduction régulière de la pauvreté, a été fortement soulignée par le Président Bush dans son discours devant l'African Growth and Opportunity Forum, qui s'est récemment tenu à Washington. Le Président a exprimé sa profonde gratitude pour le soutien exprimé par les dirigeants africains et les citoyens ordinaires à la suite des événements du 11 septembre. Il a rappelé à tous les participants étrangers, notamment 35 ministres et ambassadeurs africains, ainsi qu'aux Secrétaires d'État, au Trésor et au Commerce des États-Unis, qu'à l'ère du commerce mondial et de la terreur mondiale, les avensirs du monde développé et du monde en développement étaient étroitement liés.

Le Président a établi une division très nette entre les dirigeants qui ont peur de la créativité, de la diversité et du progrès humains, qui sont ceux qui regardent le monde leur passer à côté, et ceux qui respectent la créativité et l'esprit d'entreprise de leurs populations, et qui renforcent ainsi l'accès au progrès économique et social. Il s'est félicité de la nouvelle Initiative africaine, qui concrétise si clairement la détermination de dirigeants africains visionnaires à mettre en place des sociétés ouvertes et libres qui permettront à leurs populations de trouver de nouveaux moyens de construire pour eux et leurs enfants des vies meilleures et plus riches.

Le Président a souligné que la vision du progrès n'était pas la propriété d'une nation ou d'une culture. Les cultures doivent préserver leurs valeurs uniques et la bonne gouvernance prendra des formes différentes d'un endroit à l'autre. Toutefois, il existe un modèle du développement fructueux. Partout, a-t-il souligné – à l'Est et à l'Ouest, au Nord et au Sud – le développement fructueux apparaît lorsqu'une économie de marché commerce avec la partie du monde qui respecte les droits de l'homme et la primauté du droit. Tous les cas de développement couronnés de succès et de croissance économique durable au cours des 40 dernières années sont apparus dans des pays qui se sont fiés à une économie de marché, et qui ont ouvert leurs frontières à plus de commerce et d'investissement. Dans les années 90, les pays en développement qui ont réduit les barrières tarifaires et développé le commerce ont vu leur revenu par habitant augmenter de 5,1 %, par rapport à 1,9 % dans les pays à revenu élevé. En revanche, les pays en développement qui au cours de la

même période n'ont pas fait les mêmes efforts pour libéraliser le commerce ont subi une baisse du revenu par habitant. Aucune nation n'est entrée dans la voie rapide du développement sans ouvrir son économie aux marchés mondiaux.

Pourtant, bien que la stabilité macroéconomique et une économie ouverte se soient montrées des éléments essentiels à toute croissance économique, elles ne sont pas suffisantes. La clef du développement durable réside dans les politiques et les institutions du gouvernement de chaque pays, et non pas dans les programmes d'assistance bilatérale, les programmes de la Banque mondiale ou de l'ONU. Tout ce que peuvent faire les acteurs extérieurs, les donateurs, les partenaires de développement et les organisations multilatérales est de fournir un appui. Les dirigeants visionnaires de l'Afrique ont compris cela, et ont décidé d'un programme qui modifiera le destin de l'Afrique sous leur propre direction, par leurs propres initiatives de développement et, surtout, par leur engagement solennel à l'égard de leurs populations pour une vie meilleure.

Nous nous félicitons de cette initiative et nous continuerons de fournir notre appui à travers des contributions multilatérales et bilatérales, à travers la Global Development Alliance Initiative de l'Agence des États-Unis pour le développement international, par le biais d'un ferme appui à un allègement responsable de la dette, par le biais d'initiatives pour améliorer l'éducation élémentaire et les services de santé, et par le biais d'initiatives, comme la loi sur la croissance et l'avenir de l'Afrique qui a fait croître le commerce global avec l'Afrique subsaharienne de 17 % au cours de la première moitié de cette année, par rapport à la même période l'année dernière.

**M. Manalo** (Philippines) (*parle en anglais*) : Le débat d'aujourd'hui est particulièrement animé et intéressant car il montre l'étendue des progrès qui peuvent être réalisés en une année.

Au cours du débat sur ce point de l'ordre du jour lors de la cinquante-cinquième session, beaucoup d'entre nous ont avancé des idées sur les différentes manières et sur les moyens d'oeuvrer au développement de l'Afrique, en particulier dans le contexte du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Nombre d'entre nous ont parlé d'aider l'Afrique à renforcer ses efforts d'intégration régionale.

Aujourd'hui, les problèmes en Afrique restent entiers. Le besoin de renforcement des capacités demeure. En fait, la nécessité de mobiliser davantage la communauté internationale et ses ressources à l'appui du développement de l'Afrique subsiste.

Mais de l'avis de ma délégation, l'état d'esprit en Afrique est différent, car ce grand continent a pris en main son destin et a mis au point un plan qui, nous l'espérons, mènera à une renaissance africaine. Le plan de campagne pour y parvenir est le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique – et une modalité importante est l'Union africaine qui est en train de naître. À cet égard, tous nos voeux accompagnent l'Union africaine à sa première réunion, qui aura lieu l'été prochain.

Notre tâche à ce débat est par conséquent de renforcer les efforts de développement de l'ONU en Afrique afin de compléter les initiatives de l'Afrique. En d'autres termes, nous devons chercher à savoir comment les efforts multilatéraux peuvent contribuer aux efforts de la région et les compléter. Le contexte ne pourrait pas être meilleur. Le véritable examen du Nouvel Ordre du jour aura lieu l'an prochain – une année qui est susceptible d'être l'année des Nations Unies pour le développement. En 2002, la plupart des aspects, sinon tous les aspects du développement seront traités. En mars, la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey produira, nous l'espérons, un nouveau modèle de développement consensuel qui prendra en compte tous les aspects de l'équation du développement, y compris les besoins et les priorités des pays en développement. En septembre, à Johannesburg, nous entamerons notre examen décennal de la Conférence de 1992 des Nations Unies sur l'environnement et le développement, au Sommet mondial pour le développement durable. C'est tout à fait approprié que le couronnement de notre année du développement se passe en Afrique.

Si nous applaudissons l'Afrique pour l'initiative du Nouveau Partenariat et pour son passage de l'Organisation de l'unité africaine à l'importante Union africaine, nous reconnaissons également que de nombreux défis redoutables restent à relever. Dans ma propre région, celle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) le chemin vers une intégration économique régionale est pavé de nombreuses difficultés, et les progrès ont parfois été lents. Pourtant, la reconnaissance d'intérêts communs et le fait de comprendre que nous décollerons mieux en

travaillant ensemble plutôt que l'un contre l'autre, ont favorisé l'intégration économique régionale de l'ANASE. Je pense que le succès relatif de l'ANASE pourrait servir de modèle pour aider l'Afrique à relever les défis qui se posent à une coopération et une intégration régionales efficaces. Ces défis incluent entre autres la nécessité d'harmoniser et de faire converger les politiques; le financement inadéquat, y compris les investissements nationaux et les investissements étrangers directs; la capacité institutionnelle; et les ressources insuffisantes pour le développement, y compris l'élimination de la pauvreté et la lutte contre l'épidémie du VIH/sida.

Lorsque nous ferons le point du Nouvel Ordre du jour l'an prochain, nous pourrons revendiquer un succès important. Comme prévu, nous avons aidé à forger un partenariat plus large et dynamique entre l'Afrique et la communauté internationale – comme le prouve le Nouveau Partenariat – fondé sur la prise en main par l'Afrique qui doit jouer son rôle pour mettre fin à la pauvreté et entraîner le développement durable. En réalité, l'initiative du Nouveau Partenariat et la création de l'Union africaine démontrent que l'Afrique intensifie ses efforts pour arriver à une meilleure direction économique et politique. À cet égard, la communauté internationale, surtout nos partenaires développés, doit offrir toute l'aide possible aux pays africains pour renforcer les institutions clefs, telles que la fonction publique, la justice, le secteur des affaires et, bien sûr, la société civile.

La coopération Sud-Sud peut également jouer un rôle central et doit par conséquent être vigoureusement encouragée et poursuivie. Dans ce domaine, les Philippines peuvent partager leurs expériences, y compris leur passé positif et progressif de partenariat gouvernemental avec tous les acteurs, y compris le secteur des affaires et la société civile.

En même temps, nous devons nous focaliser sur l'essentiel. Les pays africains, surtout les plus vulnérables sur le plan économique, doivent être pleinement intégrés dans l'économie mondiale, non seulement en termes de participation significative à la prise de décisions économiques mondiales et à l'accès au marché, mais aussi en termes de renforcement de leurs capacités de profiter des bénéfices de la mondialisation. Il est impératif que le flux d'aide vers ce continent soit stable et prévisible. Nous exhortons donc une fois de plus tous les partenaires développés à atteindre l'objectif d'aide de 0,7 % du produit national

brut, et nous félicitons ceux qui l'ont fait. La communauté internationale doit également rester sérieuse au sujet de l'allègement de la dette. Si nous nous félicitons de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, nous devons également nous concentrer sur un allègement significatif de la dette pour tous les pays en développement, surtout ceux qui ont fait des progrès en mettant de l'ordre dans leur propre maison mais qui sont toujours confrontés au lourd fardeau de la dette.

Pour terminer, je souhaite faire juste une remarque au sujet des modalités pour procéder à l'examen et à l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour. Nous devons mener cet examen d'une manière globale, intégrée et tournée vers l'avenir, non seulement en prenant dûment en compte les différentes dimensions du développement et les vues de tous les acteurs mais aussi en tenant compte du contexte dans lequel l'examen aura lieu, c'est-à-dire du point de vue de l'examen à mi-parcours du Nouvel Ordre du jour, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable.

**M. Bennouna** (Maroc) : Nous avons tenu à contribuer à cette réflexion commune sur le développement de l'Afrique en participant à cette discussion sur l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Comme les orateurs qui m'ont précédé, je voudrais souligner l'importance de cet examen pour le continent africain.

Le Nouvel Ordre du jour a été conçu pendant les années 90 comme un cadre pour la coopération internationale dans le but de promouvoir le développement du continent africain. Dans l'espoir de remédier de manière efficace aux défis du siècle dernier, les pays africains se sont engagés en effet réellement et effectivement dans le cadre de ce programme en faveur du développement économique et social de leur continent. Malgré la précarité de leur situation économique et sociale, les Africains ont consenti de grands efforts et entrepris de vastes programmes de réforme économique, politique et institutionnelle pour la création d'un environnement interne propice au décollage économique et favorable au développement de partenariats, tant avec les pays développés qu'avec les pays du Sud. Pourtant, malgré

les réformes et les efforts consentis au niveau national, et en dépit de l'appui de la communauté internationale pour concrétiser le Nouvel Ordre du jour, cette initiative, malheureusement, n'a pu aboutir aux résultats que nous escomptions tous.

L'Afrique continue de souffrir de tous les maux et peut être considérée comme un continent réellement sinistré. C'est un continent qui comprend les trois quarts des pays les moins avancés, les deux tiers des pays enclavés dans le monde, dont la quasi-totalité sont constamment affectés en plus par une sécheresse récurrente et une désertification accélérée. Le dernier rapport du Secrétaire général sur la pauvreté relève que si des progrès ont été réalisés pour atteindre l'objectif de la Déclaration du Millénaire, qui est de réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015, par contre, en Afrique subsaharienne, du fait de la faiblesse de la croissance, le nombre des pauvres augmente de plus en plus. L'Afrique est désormais la région où l'on compte le pourcentage le plus élevé des personnes dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.

La pauvreté, la faim et la malnutrition frappent de nombreuses couches sociales africaines et ne sont pas encore les seuls handicaps dont souffre le continent. La dette extérieure de l'Afrique est évaluée à plus de 350 milliards de dollars, et elle constitue un handicap majeur au développement économique et social. L'Afrique ne bénéficie que marginalement des retombées de l'essor du commerce international. Malgré les grandes concessions qui ont été faites dans le cadre des accords de l'Organisation mondiale du commerce signés à Marrakech en 1994, trois ans après l'adoption du Nouvel Ordre du jour, la part de l'Afrique dans le commerce international demeure insignifiante et ne reflète pas les engagements des pays développés d'ouvrir leurs marchés aux exportations africaines. La fermeture des marchés des pays développés continue de toucher les produits les plus compétitifs des pays africains. Le rétrécissement de l'aide publique au développement, comme on l'a dit, continue d'affecter les économies de beaucoup de pays en Afrique. Or, pour de nombreux pays africains, notamment les moins avancés, l'aide publique au développement constitue une source importante de financement des projets de développement économique et social.

Malgré l'expansion des flux d'investissement, l'Afrique ne bénéficie que d'une marge très marginale de l'investissement étranger, à peine 2 % du flux des

investissements internationaux, ce qui est loin de répondre à ses besoins en matière de financement du développement. En outre, la part de l'Afrique dans le flux des investissements n'a cessé de diminuer pendant les années 90, alors que l'encouragement de l'investissement constitue l'un des piliers du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. D'autre part, le continent continue de souffrir de l'instabilité et des conséquences de la guerre. Cette situation n'a malheureusement pas permis à l'Afrique de se concentrer sur son développement socioéconomique et a affecté gravement les politiques de développement des pays africains. À ce propos, nous nous félicitons de l'action de l'ONU dans ce domaine et des efforts qui sont déployés pour aider l'Afrique en matière de maintien de la paix, même si cette action demeure encore là insuffisante dans de nombreux pays où les structures étatiques se sont pratiquement effondrées.

Les conditions qui ont prévalu avant l'adoption du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 n'ont malheureusement pas changé. En raison de l'imbrication de facteurs endogènes et exogènes, l'initiative dont nous parlons n'a pu répondre aux besoins spécifiques de l'Afrique en matière de développement. Bien sûr, la responsabilité est partagée. Le décollage de l'Afrique nécessite certainement une approche novatrice, des politiques qui doivent être basées sur une vision globale et intégrée et des solutions plus appropriées.

S'il est vrai que l'Afrique doit compter sur elle-même pour mobiliser les ressources nécessaires pour son développement, la contribution de la communauté internationale demeure, malgré tout, essentielle. Une telle contribution suppose une solidarité internationale qui permet la mise en place de stratégies nationales adaptées à la situation de chaque pays. Elle suppose également une ouverture des marchés des pays riches aux exportations des pays d'Afrique. Elle suppose enfin l'amélioration de l'accès aux marchés de ces mêmes pays riches pour les exportations des pays africains, et ceci demeure un élément essentiel qui permettra aux Africains de dégager des ressources suffisantes pour financer leurs activités de développement.

Enfin, il faut ajouter également qu'une attention particulière doit être donnée aux problèmes des pays lourdement endettés et une réelle urgence doit être faite

de manière à repenser la dette en terme d'annulation ou de reconversion. Le renforcement de la coopération économique internationale et la coopération des politiques économiques, commerciales et financières peuvent, bien sûr, contribuer aux efforts des pays africains pour redresser leur situation économique. Si l'examen et l'évaluation finals nous offrent aujourd'hui une occasion de nous prononcer sur les mesures à prendre dans ce sens, la délégation marocaine émet l'espoir que la Conférence internationale sur le financement du développement, le Sommet mondial pour le développement durable et la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui se tient dans les jours qui viennent, apporteront des réponses concrètes aux difficultés et aux handicaps qui empêchent les pays d'Afrique de réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

C'est donc un constat d'échec, en grande partie, que nous sommes malheureusement amenés à faire. Et c'est partant de cette idée que le développement est une responsabilité nationale que l'Afrique a décidé de se prendre en charge par elle-même, et c'est dans ce sens que la nouvelle Initiative africaine a été adoptée. Cette initiative, accueillie favorablement par le Conseil économique et social, appuyée par la communauté internationale, pose les jalons du développement en Afrique et trace les voies à suivre pour arriver à cette fin. Certes, pour réussir, cette nouvelle Initiative africaine a besoin, là aussi, d'un fort soutien des principaux acteurs de l'économie mondiale.

Comme le précise le rapport du Secrétaire général, l'examen de l'application du Nouvel Ordre offre à la communauté internationale l'occasion d'une nouvelle évaluation de l'action des pays africains et de nous pencher également sur l'appui que ces pays ont reçu jusque là. Cette occasion d'aujourd'hui est un moyen également de déterminer comment l'Organisation des Nations Unies et toutes les parties prenantes pourraient intervenir efficacement en faveur du développement.

Le Royaume du Maroc appuie, à cet égard, la déclaration du Secrétaire général et sa recommandation pour la création d'un comité ad hoc – sur le plan procédural en tous cas – qui est chargé d'examiner cette évaluation. Nous estimons que l'examen qui sera entrepris devrait l'être de manière à déterminer quels sont les progrès réalisés, de manière aussi à identifier les obstacles et les difficultés rencontrés par les pays africains et enfin, de manière à réfléchir sur les voies à

suivre pour l'avenir, de manière à assister valablement l'Afrique qui en a tant besoin, dans ses efforts pour répondre aux aspirations de toutes ses populations.

**M. Benmehidi** (Algérie) : Je tiens, tout d'abord, à exprimer mes remerciements au Secrétaire général pour le rapport qu'il nous a soumis en vue de l'examen final du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. L'examen et l'évaluation finals de ce Nouvel Ordre du jour nous offrent l'occasion de mesurer les efforts déployés aussi bien par les pays africains que par la communauté internationale pour éradiquer la pauvreté et promouvoir le développement et la croissance économique en Afrique. C'est aussi l'occasion d'établir le bilan des réalisations, des difficultés rencontrées et des leçons tirées de l'action d'ensemble qui a été menée tout au long de la décennie passée. L'examen à mi-parcours de 1996 avait fait le constat que la même situation critique qui prévalait au début des années 90 continuait d'affecter généralement le continent africain, malgré quelques progrès enregistrés dans certains pays.

Aujourd'hui encore, sous la conjugaison de facteurs endogènes et exogènes, l'Afrique se trouve confrontée aux mêmes défis de la pauvreté, de la malnutrition, du sous-développement et des pandémies. En dépit de difficultés innombrables, la majorité des pays africains s'est engagée dans des réformes politiques pour instaurer la démocratie et promouvoir la bonne gouvernance, et dans des restructurations économiques visant à libéraliser l'économie, mais dont le coût social a été très lourd. Les efforts et les sacrifices consentis par les pays africains pour honorer leurs engagements convenus dans les différentes conférences internationales n'ont pas toujours rencontré l'appui et l'assistance attendus de la communauté internationale au niveau souhaité.

L'accélération de la mondialisation, le lourd fardeau de la dette extérieure, le déclin progressif de l'aide publique au développement, la faiblesse des flux financiers et la rareté des investissements étrangers directs, la chute des cours des produits d'exportation et un accès limité aux grands marchés ont considérablement réduit les capacités des pays africains. C'est donc avec un réel intérêt que l'Afrique attend l'examen final de 2002 avec l'espoir et l'aspiration légitime d'une meilleure prise en charge de ses préoccupations. Partant d'un tel constat, l'Algérie estime que l'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le

développement de l'Afrique doivent s'inscrire dans la perspective d'une réflexion commune sur des mesures et des initiatives adaptées au nouveau contexte de la mondialisation et à même de répondre efficacement aux préoccupations de l'Afrique. La mobilisation de ressources financières adéquates, tant nationales qu'internationales, demeure à cet égard un facteur déterminant pour le financement et l'aboutissement de toute stratégie de développement, qui explique d'ailleurs tous les espoirs mis par les pays africains dans la Conférence internationale sur le financement du développement, prévue en mars 2002 au Mexique.

Dans la Déclaration ministérielle, adoptée lors de sa session de fond en juillet dernier à Genève, le Conseil économique et social a estimé que l'Assemblée générale devrait se pencher sur la manière d'améliorer l'effectivité de l'appui de l'ONU aux priorités et aux initiatives africaines. Le même souci pour un tel renforcement du système des Nations Unies dans l'appui à l'Afrique est souligné à juste titre dans le rapport du Secrétaire général. Ma délégation exprime son plein appui à cette approche. L'Algérie se félicite en outre de la désignation par le Secrétaire général du Groupe de travail des 12 personnalités indépendantes d'Afrique et provenant de la communauté internationale, en vue d'une évaluation de qualité, indépendante et de haut niveau des résultats du Nouvel Ordre du jour, y compris sa relation avec d'autres initiatives. Elle est convaincue que ce groupe de travail indépendant, de par le choix et la représentativité des personnalités qui le composent, s'acquittera avec succès de sa mission.

De l'avis de la délégation algérienne, l'évaluation indépendante tout comme l'examen final doivent s'inscrire dans l'optique de la continuité dans le soutien de la communauté internationale au développement de l'Afrique et de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. Le Nouveau Partenariat pour le développement africain, adopté par le sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) tenu à Lusaka en juillet 2001, est une initiative majeure qu'il importe d'intégrer à l'avenir dans tout nouveau mécanisme des Nations Unies destiné à relever les défis de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation de la croissance et du développement durables en Afrique. Cette initiative africaine, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, procède de la volonté et de la détermination des pays africains à prendre en main leur développement et leurs efforts visant à

redéfinir les conditions du partenariat avec la communauté internationale. Même s'il est convaincu qu'il doit d'abord compter sur ses propres forces, le continent africain sait aussi qu'il a besoin d'assistance et de soutien. À cet égard, ma délégation se félicite de l'accueil favorable qui a été réservé à cette initiative par la communauté internationale, notamment par les pays membres du Groupe des huit pays les plus industrialisés, ainsi que par l'Union européenne plus récemment.

Dans la démarche devant conduire à l'examen de 2002, nous appuyons pleinement la recommandation du Secrétaire général de créer, à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale un comité plénier ad hoc qui sera chargé de procéder à l'examen et à l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour pour l'Afrique. En prévision de cet examen, l'Algérie estime que la réflexion sur l'arrangement de succession au Nouvel Ordre du jour doit prendre en considération certains principes, comme l'engagement effectif de la communauté internationale dans un esprit de solidarité et de partenariat véritable avec l'Afrique, le respect des priorités nationales et régionales de développement, l'appropriation par les Africains des programmes de coopération, un appui conséquent aux capacités nationales et régionales africaines dans le domaine de la coordination des programmes de coopération et d'aide au développement.

Pour terminer, l'Algérie renouvelle son appel à la communauté internationale pour qu'elle saisisse l'opportunité de l'examen final du Nouvel Ordre du jour durant l'année 2002, pour réaffirmer son engagement en faveur d'un véritable partenariat mondial en faveur du développement de l'Afrique, dans lequel le système des Nations Unies est appelé à jouer un rôle central. Un tel cadre global intégrerait toutes les initiatives existantes, et plus particulièrement le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, en vue d'assurer une meilleure harmonisation des objectifs et une meilleure coordination des programmes.

**M. Mejdoub** (Tunisie) : J'ai le plaisir d'intervenir dans le cadre du point 22 de l'ordre du jour, et il me plaît de saluer ici l'intérêt manifesté par la communauté internationale pour le développement et la croissance de l'Afrique. Le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 est-il venu en son temps concrétiser l'attachement de l'ONU au développement de

l'Afrique? Ce programme constitue un témoignage de l'engagement des États Membres de l'Organisation pour appuyer les efforts africains de développement.

L'examen et l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour, 10 ans après son lancement, nous offriront en 2002 l'occasion de faire le bilan de l'action menée par les pays africains et par la communauté internationale dans son ensemble pour favoriser le développement du continent. Ils nous permettront d'évaluer toutes les activités menées par les partenaires concernés dans les divers domaines couverts par le Nouvel Ordre du jour et d'identifier les succès, les obstacles, les échecs ainsi que les enseignements tirés. De surcroît, l'examen et l'évaluation finals offriront à la communauté internationale l'opportunité d'arrêter la marche à suivre pour mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire, dans laquelle nos chefs d'État et de gouvernement se sont engagés, entres autres, à aider les Africains dans la lutte qu'ils mènent pour instaurer une paix et un développement durables et éliminer la pauvreté, afin d'intégrer le continent africain dans l'économie mondiale.

À cet égard, je voudrais saluer la mise en place par le Secrétaire général d'un Groupe de travail composé de 12 personnalités éminentes chargé de superviser cette évaluation. Nous nous réjouissons de la réunion de ce Groupe en mars 2002, à l'effet d'examiner le projet de rapport d'évaluation avant sa mise au point définitive et sa présentation à l'Assemblée le 31 mai 2002.

Les efforts de l'Afrique ne pourraient être couronnés de succès sans un appui conséquent de la communauté internationale. Cette solidarité devrait se manifester par des apports de ressources suffisantes et sûres, d'une part, et par l'instauration d'un contexte extérieur favorable, d'autre part. L'ampleur des problèmes et la complexité des obstacles que doit surmonter le continent pour bâtir les soubassements de son infrastructure et son développement socioéconomique exigent que l'on se montre beaucoup plus résolu et que l'on consacre beaucoup plus de ressources tant au niveau national qu'international pour garantir à l'Afrique, à l'instar des autres régions du monde, une croissance économique et un développement soutenus et durables.

Au cours de la dernière décennie, de nombreux pays africains ont intensifié le processus de démocratisation et de renforcement de la société civile,



de promotion des droits de l'homme et du respect de l'état de droit. Les pays africains ont également engagé des réformes économiques pour favoriser l'instauration de solides fondements macroéconomiques et la création d'un environnement propice au développement durable et à la réduction de la pauvreté, notamment par une gestion publique efficace. On doit cependant reconnaître que l'action menée actuellement, aussi bien par les pays développés que par le système des Nations Unies, est loin de correspondre aux problèmes auxquels l'Afrique doit faire face. Cette insuffisance se manifeste tant au niveau de l'aide publique au développement, des investissements, que du problème de l'endettement. L'aide publique au développement, malgré les efforts déployés par les pays africains pour mieux l'utiliser, ne cesse en effet de reculer. Tout en exprimant notre considération aux pays qui ont rempli leurs engagements consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement, nous appelons les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à assumer leurs responsabilités dans ce domaine pour que la plupart des pays africains puissent emprunter résolument la voie d'une plus forte croissance.

La marginalisation de l'Afrique dans le domaine de l'investissement étranger direct est comparable à sa marginalisation dans le domaine commercial. Malgré les efforts considérables déployés par les pays africains pour mettre en oeuvre les réformes de leurs politiques commerciales, la part de marché mondial de l'Afrique est restée très faible – représentant moins de 2 %. Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sur les 48 pays que compte l'Afrique subsaharienne, 39 dépendent uniquement de deux matières premières d'origine agricole et minérale pour plus de 50 % de leurs revenus d'exportation. Cette situation est particulièrement préoccupante et il est du devoir de la communauté internationale d'aider les pays africains à mettre en place les capacités matérielles, institutionnelles et organisationnelles nécessaires, d'appuyer les efforts faits dans le cadre de la promotion du commerce et de l'amélioration de l'accès au marché, et de réduire encore les tarifs douaniers et de supprimer les barrières non tarifaires sur les produits africains.

L'endettement est resté l'un des principaux obstacles à la reprise économique et à une croissance durable en Afrique. La communauté internationale doit continuer de coopérer à l'allègement du fardeau qui

écrase les pays africains surendettés. À cet égard, nous appelons les pays créanciers, les banques privées et les institutions financières multilatérales à aider les pays africains à sortir plus rapidement et durablement de l'endettement, notamment par l'application accélérée d'une initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée et élargie. Par ailleurs, les pays qui sortent d'un conflit ont besoin d'un traitement spécial et il est nécessaire de faire preuve de souplesse dans l'appui à leur accorder et de générosité dans le traitement de leurs arriérés de la dette.

Les technologies de l'information et de la communication jouent de plus en plus un rôle catalyseur en matière d'impulsion du développement économique et social des pays africains. Les pays africains sont appelés à développer les technologies de l'information et de la communication en tant que partie intégrante du développement national et régional de l'Afrique. Les partenaires internationaux de l'Afrique sont, pour leur part, tenus de traiter les questions des technologies de l'information et de la communication comme une question prioritaire pour le développement de l'Afrique.

En lançant la nouvelle Initiative africaine – devenue récemment Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique – les dirigeants africains ont tenu à réaffirmer leur volonté collective de promouvoir le continent africain dans le cadre d'un plan d'action intégré fondé sur une conception globale des attributs du développement durable et s'appuyant essentiellement sur les capacités propres de l'Afrique. Il est réconfortant de constater à cet égard que cette initiative a bénéficié de l'appui et du soutien de la communauté internationale et en particulier du G-8, des pays de l'Union européenne et des institutions financières internationales, du Secrétaire général de l'ONU et du Conseil économique et social. Nous sommes convaincus que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique fournira un cadre approprié pour le développement de l'Afrique, et saisissons cette occasion pour lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne les mesures requises pour réagir de manière efficace et concertée à cette importante initiative, en tant que nouveau mécanisme pouvant succéder au Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Nous devons oeuvrer tous pour sa réussite.

**M. Mwakawago** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais dire la reconnaissance et le plaisir que j'éprouve à prendre la parole devant l'Assemblée sur cet important point de l'ordre du jour intitulé « Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ». Depuis 20 ans, la question du développement de l'Afrique fait partie des sujets dont se préoccupe l'Assemblée – depuis la session extraordinaire de 1986, qui a adopté le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA), jusqu'au Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique d'aujourd'hui. Les conditions qui ont mené à l'adoption du PANUREDA et du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 restent tout aussi valables aujourd'hui qu'elles l'étaient en 1986 et en 1991.

L'Afrique a un potentiel de croissance et de développement. C'est pourquoi elle a entrepris un ambitieux processus de réforme visant à mettre en valeur ce potentiel. Elle a en effet pris conscience du fait qu'en fin de compte, elle a la responsabilité de son développement. À cet égard, le continent a relevé le défi et les pays africains se sont engagés à mettre en oeuvre des politiques et des programmes destinés à créer un environnement propice à la croissance et au développement. Ceci a permis à l'Afrique d'endiguer la tendance à l'aggravation et, dans de nombreux cas, d'enregistrer une croissance modeste. Le succès aurait été de taille sans les problèmes énormes auxquels l'Afrique est confrontée. L'insuffisance de l'infrastructure, le VIH/sida et la médiocrité des termes de l'échange ne sont que quelques-uns de ces écueils. Néanmoins, un contexte international favorable, du point de vue de l'accroissement des ressources financières et d'autres mécanismes permettra de soutenir les changements qui sont actuellement mis en oeuvre.

L'augmentation des ressources est essentielle si l'on veut que le processus de réforme et de restructuration se maintienne. Je n'ai guère besoin de souligner qu'étant donné l'interdépendance des économies mondiales, l'humanité tout entière devrait bénéficier de ces progrès en Afrique. Ceci a été reconnu comme il se doit dans le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique.

Au sommet de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenu à Lusaka en juillet de cette année, les dirigeants africains, mus par une nouvelle volonté politique, ont adopté un nouveau partenariat pour la stratégie de développement africaine qui est la pierre angulaire de la renaissance africaine. Cette stratégie, qui est contrôlée par les Africains eux-mêmes, a désigné des secteurs prioritaires que les Africains prendront en considération pour permettre au continent d'échapper au piège de la pauvreté et de mettre ses pays sur la voie d'une croissance soutenue et d'un développement durable. On compte parmi ces secteurs l'infrastructure, les technologies de l'information et de la communication, la mise en valeur des ressources humaines, l'agriculture et la diversification de la production et des exportations.

Ma délégation estime que pour que les efforts de développement de l'Afrique aient un sens, il est nécessaire que la communauté internationale conclue un nouveau partenariat avec l'Afrique pour s'attaquer de façon globale aux problèmes auxquels le continent est confronté et y trouver des solutions durables.

À cet égard, il est urgent de renouveler la détermination et l'engagement de mettre en oeuvre le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies conformément à la nouvelle Initiative africaine, pour que les deux se complètent. À cette fin, la décision de l'Assemblée générale de mener à bien l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies en 2002 est particulièrement bien venue. Nous estimons que cette occasion donnera à toutes les parties au processus du Nouvel Ordre du jour l'occasion de réfléchir aux succès et aux échecs rencontrés dans l'application de ce programme et de définir un nouveau plan de route.

Dix ans d'application du Nouvel Ordre du jour ont montré que le fossé existant entre l'Afrique et les pays développés a continué de s'élargir, comme le montrent l'accroissement de la pauvreté, la détérioration des termes de l'échange, la baisse de l'aide publique au développement, le manque de progrès dans les transferts de technologies et, surtout, le niveau élevé de la dette extérieure.

On pourrait aussi dire que cette tendance résulte du recul pris par la question du développement dans les priorités de l'ordre du jour international. Il n'est donc pas exagéré de penser que les efforts de développement

de l'Afrique n'aboutiront que s'ils sont déployés dans un environnement international propice.

Le fardeau de la dette extérieure influe négativement sur la majorité des pays en développement. Des mesures radicales de réduction de la dette permettraient de libérer des fonds pour les mettre à disposition d'autres activités productives, y compris la prestation de services sociaux.

S'agissant du commerce extérieur, le commerce des produits de base est resté la source essentielle de revenus de tous les pays africains. Toutefois, l'instabilité continue des cours sur les marchés des produits de base prive l'Afrique de bien des recettes d'exportation nécessaires. Parallèlement, en raison de l'accroissement des prix des produits industriels, l'Afrique a des difficultés à moderniser son système de production, d'où le niveau toujours très bas des exportations du continent et de sa part de marché. Il est donc impératif, si l'on veut éviter une marginalisation plus grande, que des mesures soient prises pour augmenter la part des pays africains dans le marché mondial. La loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique, adoptée aux États-Unis, est, à cet égard, un pas dans la bonne direction.

Le taux de rendement des investissements en Afrique est très élevé : environ 30 %. Or, malgré cette rentabilité, les investissements étrangers directs sur le continent ont été relativement insignifiants. De tous les investissements étrangers directs destinés aux pays en développement, la part de l'Afrique est de moins de 2 %, la portion la plus importante allant surtout à l'Asie et à l'Amérique latine. L'Afrique manque des ressources voulues pour entreprendre les efforts de construction nécessaires et construire l'infrastructure susceptible d'attirer et de soutenir des apports continus d'investissements étrangers directs. Même dans les rares cas où ces infrastructures ont été mises en place, les investissements étrangers directs n'ont pas suivi à un rythme et un niveau qui auraient pu avoir un impact positif et permettre à l'Afrique de connaître un revirement économique.

À cet égard, l'Afrique a besoin d'une action concertée de tous. Nous espérons, par conséquent, que les partenaires de développement de l'Afrique pourront accroître leur aide à l'Afrique, en appuyant le Nouvel Ordre du jour.

Pour terminer, ma délégation souscrit pleinement à la proposition visant à mettre en place un comité

plénier ad hoc chargé d'effectuer l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour. Nous appuyons également la proposition tendant à réunir ce comité plénier ad hoc en septembre 2002, deux jours avant la réunion d'examen. Nous exhortons toutes les parties intéressées à commencer au plus tôt les préparatifs à cette fin et à envoyer des représentants de haut niveau à la réunion d'examen de façon à en garantir le succès.

**M. Fahmy** (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais pour commencer exprimer nos remerciements au Secrétaire général pour son rapport sur l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

À cet égard, je voudrais redire que le succès de toute initiative de développement repose sur deux facteurs essentiels, à savoir : la volonté politique des États concernés et les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre des idées et propositions contenues dans cette initiative. Or, ces deux facteurs – et surtout le facteur des ressources – étaient absents de la plupart des initiatives relatives à l'Afrique. C'est la principale raison pour laquelle ces initiatives n'ont pas réussi à atteindre leurs objectifs, en dépit de la qualité des projets et de toutes les bonnes intentions qui ont accompagné ces initiatives lors de leur lancement.

Il y a eu quelques succès et quelques échecs au cours de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour. Néanmoins, la déclaration de ma délégation aujourd'hui se concentrera sur les derniers événements survenus en Afrique après l'initiative du Nouvel Ordre du jour. Les dirigeants africains ont adopté au récent sommet de Lusaka une initiative intégrée et globale pour le développement de l'Afrique, la nouvelle Initiative africaine, qui est connue maintenant sous le nom de Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Cette initiative a joui d'une unanimité sans précédent au sein de la population du continent. Elle fournit un projet et un cadre global et intégré aux efforts de développement à l'échelle de toute l'Afrique. Elle reconnaît les engagements et les obligations des peuples africains eux-mêmes, qui sont considérables. Nous espérons que ces engagements et ces efforts constructifs trouveront un digne complément dans un engagement international clair des partenaires de

l'Afrique permettant de faire fond sur les efforts de chaque pays et de réduire le fossé financier existant. Cela permettra aux espoirs et aux aspirations des peuples du continent de se concrétiser dans les progrès du développement, sur la base du respect de la démocratie, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de l'instauration de la paix et de la stabilité. Les peuples du continent eux-mêmes en sont convenus afin de mettre ces notions au service des efforts de développement et de permettre à tous les peuples du continent de participer à ces efforts.

L'Égypte a participé efficacement avec les autres pays du continent à la formulation du concept de Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, estimant que nous devons formuler une stratégie de croissance bénéficiant de l'accord unanime des peuples du continent. L'Égypte espère qu'ils pourront de leur plein gré et en toute liberté déterminer eux-mêmes leur avenir et celui des futures générations, dans le cadre d'une connaissance et d'une compréhension claires de l'évolution de la situation aux niveaux national, régional et international et dans l'esprit de ce troisième millénaire naissant.

Nous espérons que dans la mise en oeuvre de ce cadre global, la volonté de la communauté internationale sera à la mesure de la volonté politique des peuples du continent de faire progresser les efforts de développement sur tout le continent.

Nous espérons également que cela se traduira par la fourniture, par la communauté internationale, de ressources extérieures supplémentaires en vue de contribuer à réduire les disparités financières existantes à l'échelle nationale et régionale et ce, pour réaliser le développement souhaité en Afrique.

À cet égard, nous tenons à rappeler que l'Afrique connaît une situation particulière, dans la mesure où elle représente la pierre de touche des efforts internationaux visant à mettre en oeuvre les objectifs de la Déclaration du Millénaire, en particulier celui consistant à réduire de moitié, d'ici 2015, la pauvreté abjecte dans le monde. Nous espérons que cela sera pris en considération durant les préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement, prévue en mars prochain au Mexique, et du Sommet mondial sur le développement durable, qui doit se tenir en septembre prochain à Johannesburg.

Pour terminer, nous voudrions souligner qu'indépendamment des résultats de l'examen et de l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, nous nous attendons à une phase rapide de transition au cours de laquelle toutes les insuffisances, qui ont marqué la mise en oeuvre de cette initiative, seront évitées, et des efforts seront déployés pour consolider les aspects positifs afin de rendre opérationnels et de généraliser les éléments du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, d'une manière qui reflète le nouvel esprit de l'Afrique et les moyens d'action internationaux modernes, en vue d'appuyer les efforts de développement et de progrès qui ont été décidés par les peuples africains eux-mêmes.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je souhaite informer les Membres qu'un projet de résolution au titre de ce point de l'ordre du jour sera soumis à une date ultérieure.

*La séance est levée à 18 heures.*